COMMUNE DE PROVEYSIEUX

Comité **C**onsultatif **D**es **H**abitants

2020 – 2025 ● Rapport final

Rapport remis à Monsieur le Maire de Proveysieux
En séance publique du Conseil Municipal le mardi 18 novembre 2025

Avant-propos

Ce document est à la fois un bilan d’expérience - humaine, morale, démocratique, politique - et un document d’archives qui rassemble, en annexes, l’intégralité des productions publiques de cette instance inédite.

Pour le reste : nos débats internes, nos travaux préparatoires, nos comptes rendus de réunions, resteront dans l’intimité d’un collectif qui se sera, chemin faisant, mis au service du Conseil Municipal pour penser et soupeser les affaires communes.

Avec la production de ce rapport, le **C**omité **C**onsultatif **D**es **H**abitants de Proveysieux - le premier du genre sur notre commune - met un terme à ses travaux étalés de l’automne 2020 à l’automne 2025.

À suivre ?

Sommaire

Avant propos	Page 3
Ils ont contribué au CCDH	Page 7
Frise chronologique	Page 9
Bilan	Page 13
Annexes	Page 19

Ils ont contribué au CCDH

Du 1er septembre 2020 au 18 novembre 2025, ils ont participé, quelques fois ou sur toute la durée du mandat (par ordre alphabétique) :

- Delphine BAILLE
- Muriel BESANÇON
- Pierre BLANC
- Serge BRAYMAND
- Lucie BRAZIER
- Arlette CHANAS
- Fabrice CLERC
- Olivier DEBRAY
- Cyril DOMENECH
- Marie-France FONTAINE-VIVE-ROUX
- Lilou GRANDPRÉ
- Guillaume JAY
- Véronique LAFORETS
- Sarah MARTIN
- Jacques MICHALLET
- Gaston NAVIZET
- Gisèle ROCHE
- Michel ROCHE
- Laurent SURMELY
- Olivier VALORGE

Ont été référents par ordre d'apparition : Gisèle ROCHE, Jacques MICHALLET, Cyril DOMENECH, Véronique LAFORETS, Fabrice CLERC.

Ont été secrétaires par ordre d'apparition : Pierre BLANC, Olivier DEBRAY, Laurent SURMELY.

Comité Consultatif Des Habitants : frise chronologique

2020

Juillet	Réunion préparatoire convoquée par le Maire : l'appellation « Comité Consultatif des Habitants de Proveysieux » est retenue
Septembre	Installation du Comité Consultatif par le Maire en présence des 3 adjoints
Octobre	Le CCDH arrête son Règlement Intérieur

2021

Février	Contribution N°3 : Première interpellation de l'équipe municipale concernant le logement au village : *« … le logement qui est un sujet autant difficile que porteur d'enjeux majeurs pour le village […] peut vite manquer de personnes pour y travailler. Des thèmes plus accessibles ou même attractifs sont susceptibles de repousser très loin dans une autre mandature un sujet ardu qui pourtant figure dans les engagements pris. »*
Avril	Contribution N°4 : « *le Comité Consultatif des Habitants […] s'est interrogé sur la question du logement figurant dans le programme de l'équipe municipale. [Il] relève qu'il peut être intéressant de ne pas trop attendre pour préciser les tenants et les aboutissants de cette question toujours complexe [qui] suppose l'engagement d'une réflexion forte[…]*.
Septembre	Rapport annuel remis au maire
Novembre	Contribution N°6 : *Le CCDH […] souhaite prioritairement aborder […] en 2022 […]la question de l'habitat qu'il juge centrale […]. Sollicite la présence du maire et/ou celle de l'adjoint en charge du dossier « Logement/aménagement » à sa prochaine réunion […].*

2022

Janvier Contribution N°7 : *[Le CCDH] invite l'équipe municipale à se doter sans délai de toutes les ressources disponibles (SPL Inovaction, AURG notamment) pour engager et soutenir sa réflexion au sujet du logement […]. Propose son soutien total pour la part de responsabilité qui est la sienne, tant auprès de l'équipe municipale que de la population ou d'organismes extérieurs. Précise que cette position du CCDH est prise à l'unanimité.*

Février Contribution N°8 : Sur 8 pages, la contribution précise et motive la position du Comité Consultatif des Habitants concernant les questions d'habitat, et réaffirme la prépondérance de leur prise en compte pour l'avenir du village.

Mai Séance de travail autour du rendu d'une étude de l'AURG portant sur la démographie et l'habitat à Proveysieux.

Septembre Rapport annuel remis au maire

2023

Janvier Contribution au « Forum des commissions participatives »

Juin Démission de 9 membres du CCDH sur 12.

Juillet Révision de la Charte : modification de la composition du CCDH.

Septembre Nomination de 6 nouveaux membres.
Aucun jeune n'est nommé.

Octobre Contribution N°13 :
« Le CCDH partiellement renouvelé reste attentif et sensible à la question de l'habitat telle que travaillée depuis le début du mandat, […] renouvelle son soutien à l'équipe municipale et […] propose son aide pour tout objet que les élus jugeront utile. […] Souhaite rencontrer les élus en charge du sujet pour une séance de travail dédiée à la présentation et la discussion de l'avancée des réflexions et des éventuelles options de mises en œuvre […].

Décembre Contribution N° 14
« Les récents développements qui animent le SIVOM du Néron amènent le CCDH à considérer la question du financement des projets spécifiquement communaux comme centrale, et tout particulièrement les projets concernant l'habitat. […]

Le CCDH désigne 2 représentants pour suivre le dossier du SIVOM durant une période de 6 mois.

2024

Janvier	Séance de travail avec le maire et le 1er adjoint au sujet de l'habitat au village.
Mars	Rencontre à la DGFIP pour avoir des informations et comprendre le lien entre gentrification de la commune et baisse des dotations financières.
Mai	Première rencontre avec le bureau municipal concernant les élections municipales de mars 2026
Juillet	Mise en place du cycle de rencontres « Proveysieux en 7 questions ».
Novembre	Séance d'ouverture du cycle « Proveysieux en 7 questions ».

2025

Janvier à Mai	Co-animation des rencontres « La commune en 7 questions » Conduite et analyse de 26 entretiens auprès d'élus de petites communes pour élaborer le contenu de la sixième séance
Avril	Séance de travail avec le bureau municipal au sujet d'une vente immobilière en centre bourg.
Septembre	Clôture du cycle « La commune en 7 questions » avec la séance « 4 projets pour Proveysieux »
Octobre	Remise du rapport 2023-2025 en séance du Conseil municipal
Novembre	Remise du rapport complet de l'activité du CCDH pour le mandat 2020-2026

Bilan

Le rôle initial du CCDH

Au départ, il était une intention : créer une sorte de conseil des sages, afin de prévenir toute fracture d'un village qui allait être pris au cœur d'une dynamique de changement.

Il s'agissait aussi d'aider à penser l'avenir de notre village.

Un espace essentiel de prospective collective, d'autant plus essentiel que protégé de l'urgence de la gestion quotidienne des affaires courantes. De veille également : veille sur des sujets de fond, comme sur des fonctionnements d'une équipe au travail.

Dès la première réunion, nous avons écarté un fonctionnement traditionnel autour d'une présidence, pour acter un système plus collégial animé par deux référents et deux secrétaires. Ces fonctions sont décrites dans le règlement intérieur, inchangé depuis son élaboration dans les tout premiers temps d'existence du CCDH. Ce règlement intérieur a fait office de premier prétexte à l'élaboration collective, et vient compléter la charte du CCDH, élaborée, elle, par l'équipe municipale.

Le CCDH est une instance très spécifique. Cet espace d'élaboration et de réflexion n'est ni une association, ni une commission participative, ni un conseil municipal bis. D'ailleurs, la dénomination CCDH peut prêter à confusion. Les termes « Comité » et « Consultatif » ne reflètent pas la réalité de la charte ni celles des travaux que nous avons menés (peut être devrions nous préférer la dénomination Conseil d'Orientation des Habitants ?). Cela rend cette entité d'autant plus difficile à saisir, de l'intérieur comme de l'extérieur. En cela, l'existence d'une charte est indispensable pour éclairer les attendus.

C'est précisément sur la base d'une charte (reproduite en annexe) que le Maire de Proveysieux convoque les membres du CCDH désignés par lui en septembre 2020. Nous invitons le lecteur à prendre connaissance de ce texte fondamental, fondateur de cet organe démocratique.

A posteriori, nous devons bien reconnaître que très peu de membres du CCDH se le sont approprié (lu ou compris). Ni même en ont pris connaissance avant d'accepter leur nomination. Gageons qu'il en va de même dans l'équipe municipale. Ce qui peut pour partie expliquer le flou ressenti et sur lequel nous revenons plus loin.

Le Comité Consultatif est un lieu de rencontre qui doit faire espace de travail, car on ne se retrouve pas pour boire le thé, pratiquer un loisir ou partager une thématique. Mais bien sûr une activité politique. Et rares sont les lieux – aujourd'hui bien plus qu'hier – où l'on peut parler de ces sujets-là.

Composition du CCDH et mouvement des effectifs

Pratiquement deux équipes différentes se sont succédé, avec un gros renouvellement en 2023, et pourtant nous relevons une grande continuité dans les réussites et les difficultés.

L'année 2023 est un tournant. Suite à la démobilisation de 9 membres sur 12 et la nécessité pour l'équipe municipale de reconstituer les effectifs, la charte est modifiée à l'été 2023 sans pour autant faire l'objet d'une formalisation officielle. Nous reviendrons plus loin sur les raisons de ces démobilisations.

La première version de la charte, teintée de l'imaginaire « conseil des sages » comportait 3 collèges de 4 personnes : 1 collège de jeunes (entre 15 et 25 ans à leur nomination), 1 collège de personnes ayant toujours vécu à Proveysieux et 1 collège d'anciens élus municipaux.

La seconde version de la Charte prévoit un collège de 3 jeunes, un collège de 6 membres nés à Proveysieux ou anciens élus, et un collège de 3 membres ayant manifesté leur intérêt pour la commune en ayant œuvré au sein des associations. Dans les faits, ces critères n'ont pas été respectés. Sur la période 2023-2025, 3 des membres (sur 8 membres) ne répondent à aucun de ces critères. Et le collège jeunes n'est plus représenté.

Arrêtons-nous un instant sur ce collège des jeunes. Une belle idée au départ, ambitieuse. Mais qui s'est confrontée à notre réalité contemporaine : nous avons fait comme si la capacité d'analyse, de sens critique au regard de la vie de la cité, la culture de l'action collective ne s'était pas dégradée ces dernières décennies. Comme si l'aisance verbale, la légitimité à prendre la parole dans un groupe mixte, mêlant jeunes et anciens, parfois avec des caractères bien trempés, allait de soi. Comme si un tutorat ne constituait pas un préalable indispensable à leur implication possible dans un CCDH. Des pistes, pas encore explorées, sont à envisager : le tutorat donc, d'autres formes de travail que celles qui ont été naturellement retenues (déambulations, enquêtes, thématiques mieux ajustées...). Mais il est sûr que cela ne fonctionne pas tout seul. Il ne suffit pas d'être, ou d'être placé en un endroit pour se mettre en mouvement. Par ailleurs, le nombre réel de jeunes de 15 à 25 ans

en capacité de s'impliquer est réduit : entre les études et les activités connexes, le début de la vie active, les effectifs de cette population sont particulièrement restreints et mouvants.

Concernant la démobilisation presque générale en juin 2023, on observe que sur une période d'une année, courant d'avril 2022 à avril 2023, le CCDH a tourné en rond, ou au ralenti. Des membres ont progressivement arrêté de tenir leurs engagements et les 3/4 du groupe se sont désinvestis. Pour partie, le manque de concret des travaux du comité – concret dans le sens de participer à une réalisation matérielle - est un facteur clé. En tant que telle, l'élaboration politique constitue une vraie difficulté. Cette réalité n'est pas spécifique de notre communauté villageoise mais témoigne plutôt de l'économie psychique de notre époque.

Pour une autre partie de la désaffection, il est question de déception. De déception quant à la considération généralement apportée au CCDH par l'équipe municipale, c'est-à-dire par l'instance même qui avait décidé de la création de ce comité.

En particulier, le travail collectivement produit sur la question fondamentale du logement à Proveysieux n'a pas été saisie par l'équipe municipale, sauf exceptions individuelles. Mais peut-être qu'au moment de l'expression de ce sujet du logement, l'existence même du CCDH n'était pas suffisamment mature, à la fois pour ses membres et pour l'équipe municipale. Les synergies possibles n'avaient pas été suffisamment perçues. C'est une hypothèse. Une autre est que le logement est de nature profondément politique, bien plus que le vélo électrique. Le logement est une affaire engageante, individuellement et collectivement, qui n'avait jamais été abordée en amont entre les membres de l'équipe élue. C'est un sujet complexe, techniquement certes, mais surtout politiquement et humainement, qui ne peut faire l'objet d'un fonctionnement en mode projet.
Notons que suite aux travaux du CCDH, l'Agence pour l'Urbanisme de la Région grenobloise avait été mobilisée pour intervenir sur Proveysieux (*Portrait communal et scenarios [sic] de développement de la commune, mai 2021)*. Les analyses de cet organisme tiers et réputé qualifié n'étaient pas bien différentes de ce que portait le CCDH, quoique plus politiquement correctes, et n'auront pas enclenché davantage de dynamique.

Le dossier du logement, voilà l'un des deux grands points, il nous semble, significatifs de la nature de nos travaux, et des synergies contrastées avec l'équipe municipale.

Il y a donc le cycle Proveysieux en 7 questions d'autre part. Ce travail est une franche réussite. Au fil de rencontres et d'élaborations collectives, une solide équipe de conception rassemblant 3 membres du CCDH (un secrétaire et les deux référents) et le bureau de l'équipe municipale (le Maire et 3 des adjoints) s'est mise en place. Notons les ingrédients clés suivants : confiance, répartition des rôles, exigence intellectuelle et une organisation logistique rigoureuse. Le point d'orgue de ce cycle de qualité ? *4 projets pour Proveysieux*, une après-midi rare, qui aura mobilisé un public plus large encore que les 6 soirées précédentes, elle-mêmes de haute qualité. Pour un temps de travail inédit sur ce qu'imaginer un horizon politique à l'échelle d'une commune veut dire.

Dans le fond, nous nous interrogeons. Au regard de ce que nous avons parfois constaté, nous avons le sentiment d'avoir pu être une caution, une instance qui fait bien. Le CCDH n'était-il pas initialement le produit et l'une des vitrines d'un imaginaire participatif comme seul horizon politique ?

Le chemin que nous avons parcouru et véritablement partagé avec le bureau municipal sur les années 2024 et 2025, démontre avec force la pertinence de cet outil au service de la vie collective, quand il est véritablement saisi.

Questions de visibilité, de légitimité

Lorsque nous avons fait l'objet d'une saisine par le Conseil Municipal, sur un ou des sujets, la dynamique de travail était facilitée. Dans un contexte d'outil pas complètement approprié dans ses attendus (voir plus haut sur la question de la Charte), quand une question nous est posée, nous nous sentons légitimes, utiles. Dans le fond, c'est l'adresse qui nous rend légitimes. Quand on nous demande un avis, on s'économise la construction ou le renforcement d'une légitimité collective.

Car, a contrario, le CCDH a parfois eu du mal à s'accorder la légitimité de se saisir de sujets de prospective. Cela demande d'abord de se mettre d'accord sur un sujet avant de le travailler ensemble. Cela demande de se sentir légitime chacun et ensemble, de prendre part à l'analyse de la vie de la cité. Bien évidemment, cela demande également de s'en donner les moyens. Et ce, avant même d'être légitimé par un conseil municipal.

Nous avons constaté que le Conseil Municipal, peut-être par effet de miroir, avait de son côté des difficultés à se nourrir de nos travaux de prospective. Comme si une inculture politique partagée nous rendait collectivement impuissants. Comme si, également, nous manquions d'outils pour aborder des sujets complexes autrement que par la juxtaposition d'opinions éventuellement divergentes.

Une part des personnes qui ont contribué au CCDH n'ont pas su comment s'impliquer, ce qu'il fallait faire, ce qu'il fallait dire. Voire ne savaient pas ce qu'elles faisaient là – au-delà de la convivialité de nos temps collectifs. Question de légitimité individuelle et collective. Un formalisme accru permettrait sans aucun doute de pallier cette difficulté, avec l'hypothèse de nomination faisant l'objet de délibérations ? Quoi qu'il en soit, un CCDH ne peut être lisible dans la population que si le Maire et le Conseil Municipal, le rendent visible et le légitime.

Le CCDH doit-il pouvoir être saisi d'une question par la population – tout en se réservant le droit d'y accorder effectivement des moyens de réflexion ? Vaste question, mais le cas

échéant, cela ne pourrait se faire que si l’instance ne devient pas une simple chambre d’écho des oppositions dans le village. Le CCDH n’est et ne doit pas être une tierce entité chargée d’arbitrer une conflictualité entre une équipe municipale et une opposition d’individus ou de collectif. In fine, il est bon de rappeler que seul le Conseil Municipal tranche les arbitrages politiques.

Notons ceci de remarquable : nous sommes probablement l’une des plus petites communes de France à disposer et faire vivre un CCDH. Après cinq années de fonctionnement, de tâtonnements, d’expérimentations, d’hésitations entre sentiment de politique-washing et d’enrichissement de la démocratie locale, le CCDH est toujours là. Il y a toujours des personnes qui y trouvent leur compte et qui le portent.

Il y a à notre sens, pour une équipe à venir, à renouveler avec confiance et intérêt cette expérience

Annexes

Sommaire des annexes

Charte du CCDH	Page 23
Règlement intérieur	Page 29
Articles parus dans le bulletin municipal	Page 31
Rapports annuels	Page 39
Intégrale des contributions (n°1 à 18)	Page 67
Louer à Proveysieux	Page 109
Cycle la Commune en 7 questions	Page 111
4 projets pour Proveysieux : matériel de jeu	Page 121

Charte du Comité Consultatif Des Habitants de Proveysieux

Préambule

Le Conseil Municipal de Proveysieux élu le 15 mars 2020 s'est engagé sur un projet qui a été présenté en réunion publique et sur une profession de foi.

Conscients de l'ambition de ce projet, et souhaitant se donner tous les moyens de sa réussite, les élus souhaitent bénéficier des compétences humaines et techniques d'un groupe d'habitants non élus, distinct par sa neutralité de toutes les autres modalités participatives initiées par l'équipe municipale.

Pour ce faire, le conseil municipal se dote d'une instance consultative : un « Comité consultatif des habitants »(CCDH), appelé dans d'autres communes «Conseil des Sages ou Observatoire de la participation » dans la philosophie des lois n° 82-213 du *2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions* et n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

La décision de mettre en place un Comité des habitants relève exclusivement de la décision du conseil municipal qui en définit les critères pour être membres, les moyens et le cadre d'intervention.

C'est ce que cette Charte présente apportant aussi un éclairage sur le sens de l'engagement au sein du « Comité Consultatif des habitants ».

Article 1er - Attendus

La création du Comité Consultatif dans notre village témoigne de la volonté municipale de faire des habitants des acteurs participant pleinement à la vie de la cité.

Les "conseillers" par leur engagement manifestent leur intérêt pour le bien commun, la solidarité et la citoyenneté en action. Ils ont été sollicités pour ces raisons et pour leur expérience, leur compétence, leur connaissance du territoire, leur attachement à la commune et leur mémoire des usages et du savoir-faire local, et cela quel que soit leur âge.

Ce travail collégial doit se faire en toute indépendance et neutralité dans le plus grand respect des libertés fondamentales de pensée et d'opinion.

Tous, ils peuvent ainsi contribuer, aux côtés des élus, des services, des associations et des habitants, à l'amélioration de la qualité de vie et du mieux vivre ensemble à Proveysieux.

Article 2 - Objet

Le Comité consultatif des habitants de la commune de Proveyzieux est :

1)- Une instance de réflexion transversale et prospective.
Le rôle des conseillers est d'être une force de réflexion sur des projets à court terme, moyen ou long terme. Leurs regards, analyses et opinions peuvent apporter une aide aux élus, services et habitants du village.

2)- Une instance d'analyse et de contrôle.
L'équipe municipale a été élue sur un projet de transparence des activités municipales et sur une méthode faisant appel à la participation volontaire des habitants dans un processus démocratique. Le Comité consultatif veillera à la cohérence et au respect de ces engagements.

3)- Une instance de propositions et d'actions.

Les 3 dynamiques fondatrices du projet municipal doivent trouver auprès du Conseil consultatif un écho enrichissant pour l'équipe municipale : dynamique démocratique, dynamique démographique et économique, et dynamique pour une transition écologique.

Il aura à évaluer le niveau de réalisation de ces trois axes du projet municipal cité en préambule, qu'il pourra également enrichir de propositions concrètes et réalisables en faveur du bien commun.

Article 3 – Activités

Le Comité consultatif des habitants produit une analyse collégiale sur tout sujet concernant la vie collective du village et l'action portée par l'équipe municipale.

Il conduit à bien ses missions par les moyens suivants :

- Il mobilise l'expérience et les connaissances de chacun de ses membres

- Il auditionne toute personne élue, responsable de commissions, habitant, représentant d’association locale, etc.
- Il consulte une expertise extérieure ou la constitue.
- Il sollicite auprès du Maire et à sa seule discrétion l’accès aux documents qu’il juge nécessaires.

Le Comité consultatif des habitants intervient :

- à la demande du Maire
- à la demande de la moitié au moins des membres du Conseil municipal
- à la demande de responsables de commissions et groupes projets.
- Le Comité peut également se saisir de tout sujet qu’il juge important dans l’intérêt du village.

Si chacun des conseillers est nommé à titre personnel (cf article suivant), l’expression et les positions publiques qu’il formule sont collectives et validées par les séances plénières du Comité. Le maire en garantit la pleine liberté d’expression publique.

Le CCDH peut participer à l'organisation d'une action ou d'une manifestation menée par une association à but social, humanitaire ou caritatif.

Article 4 – Composition

Le CCDH est composé de neuf douze membres correspondant à 3 collèges de trois quatre personnes :

Un collège de personnes ayant toujours vécu à Proveysieux.
Un collège de jeunes âgés de 15 à 25 ans à leur nomination.
Un collège d’anciens élus municipaux de Proveysieux.

Les membres sont nommés par le Maire, pour une période de trois ans renouvelable à l’installation du CCDH et chaque fois qu’une nouvelle nomination s’impose.

Article 5 - Engagements des membres

L'engagement au Comité consultatif des habitants est libre, bénévole et gratuit.

Les membres du Conseil des habitants sont tenus à un devoir de réserve et de discrétion quant aux dossiers étudiés et débats à l'intérieur du Conseil, tant vis-à-vis de la presse que de toute personne physique ou morale.

Les "Conseillers" s'engagent à être disponibles et à participer régulièrement aux travaux du Conseil pendant la durée de leur mandat.

Ils s'interdisent tout prosélytisme philosophique, religieux et politique.

Chaque membre reconnaît la présente Charte.

Article 6 – Constitution, démission, radiation, remplacement

Les membres sont nommés par le Maire sur proposition des conseillers municipaux, et après discussion en équipe municipale. L'avis des membres du CCDH sera sollicité pour les remplacements.

La composition du CCDH devra tendre vers la parité.

Les membres du CCDH ne pourront pas être conjoint d'un élu municipal en fonction, Président d'une association locale ou responsable d'un parti politique. Des conjoints ne peuvent pas être simultanément membres du CCDH.

Sont remplacés au cours de leur mandat, les Conseillers qui pourraient décéder, ceux qui auront adressé leur démission par courrier à Monsieur le Maire et ceux perdant les conditions de leur exercice. Les membres qui ne rempliraient pas les engagements prévus à l'article 5 pourront être démis de leurs fonctions par le Maire sur proposition du Président du CCDH.

Les membres nommés en remplacement, le sont pour la durée restant à courir.

Article 7 - Fonctionnement

Le Comité consultatif des habitants élit au scrutin majoritaire et à bulletin secret, un(e) Président(e) et un(e) Vice-président(e), (si possible une femme et un homme) et établit un règlement intérieur en conformité avec la présente charte.

Le ou la président(e) est obligatoirement choisi(e) parmi les membres majeurs.

Le Comité consultatif des habitants se réunit en assemblée plénière au moins une fois par trimestre. Il tient autant de réunions, groupes de travail, visites et rendez-vous que nécessaire.

Il produit chaque année un rapport d'activité. Ce rapport fait l'objet d'une communication publique en totale liberté d'expression et d'un débat à l'occasion d'un Conseil municipal.

Article 8 – Logistique et moyens

Le Comité consultatif des habitants disposera des salles municipales pour ses assemblées plénières et commissions de travail, selon la procédure normale.

En cas de besoin, l'équipe municipale pourra établir ou soutenir des demandes de financements spécifiques en directions d'administrations, fondations, et tout organisme susceptible d'apporter son concours aux travaux du Conseil consultatif des habitants .

Son fonctionnement courant (photocopies, envoi de courriers) sera intégré dans le fonctionnement communal.

Article 9 : Révision de la charte

La présente charte peut faire l'objet d'une révision qui devra être validée en Conseil Municipal. Elle peut être évolutive dans ses différentes modalités sur la base d'une évaluation partagée entre le Comité consultatif des habitants et l'équipe municipale.

Révision au 31 juillet 2023 de la Charte du CCDH

La seule modification concerne l’article 4 qui est remplacé comme suit :

Article 4 – Composition

Le CCDH est composé de douze membres correspondant à 3 collèges :

- 3 membres âgés de 15 à 25 ans à leur nomination.
- 6 membres soit nés à Proveysieux et qui y ont toujours vécu, soit qui ont eu l'expérience d'un mandat d’élu municipal.
- 3 membres qui ont manifesté leur intérêt pour la vie de la commune au sein des associations.

Les membres sont nommés par le Maire, pour une période de trois ans renouvelable à l’installation du CCDH et chaque fois qu’une nouvelle nomination s’impose.

Le reste de la charte initiale est inchangé. Cette modification n’a pas fait l’objet d’une validation en Conseil Municipal.

Règlement intérieur

Article 1 Le présent règlement intérieur du Comité Consultatif Des Habitants de Proveysieux -instance consultative instaurée dans le projet communal validé par les élections du 15 mars 2020- s'inscrit dans le cadre de la Charte approuvée par le Conseil Municipal.

Article 2 Les objectifs du Comité Consultatif des Habitants sont précisés à l'article 1° de la Charte.

Article 3 Chacun des conseillers est nommé à titre personnel. L'expression et les positions publiques du Comité Consultatif qu'il formule sont collectives et validées par les séances plénières du dit Comité. Le maire en garantit la pleine liberté d'expression publique » (article 3 de la Charte)

Article 4 Les membres du Comité sont tenus à un devoir de réserve et de discrétion quant aux dossiers étudiés et débats à l'intérieur du Comité, tant vis-à-vis de la presse que de toute personne physique ou morale (article 5 de la charte).

Les membres s'engagent à être disponibles et à participer régulièrement aux travaux du Comité pendant la durée de leur mandat.

Article 5 Fonctionnement :

- Les membres sont nommés par le Maire, pour une période de trois ans renouvelable et chaque fois qu'une nouvelle nomination s'impose.

- Deux Référents , l'un(e) assurant la Présidence, et l'autre la Vice-Présidence - si possible en parité, et toujours choisi parmi les membres majeurs- sont élus au scrutin majoritaire et à bulletin secret. La durée du mandat peut être d'une seule année.

- Deux Secrétaires (si possible non membres du même collège) sont élus également. Ils assurent le compte-rendu des réunions et la tenue à minima du cahier qu'ils conservent, font circuler les infos qui leur parviennent, sollicitent en interne les membres du Comité en cas de besoin pour un document par exemple ou une info, un rappel de date de réunion huit jours avant, etc... récupèrent éventuellement en mairie des messages et/ou courriers destinés au Comité qui ne seraient pas adressés nommément aux Référents.

- Le Comité se réunit en session plénière au moins une fois par trimestre, et si possible sur un rythme bi-trimestriel (soit environ toutes les 6 semaines).

- Il tient autant de réunions, groupes de travail, visites et rendez-vous que nécessaire, proposées et convoquées en interne pas les Référents. Les suppléants (s'il y en a) seront tenus informés et invités à participer de plein droit aux réunions de travail. Le travail effectué par le Comité concerne, et quel qu'en soit le sujet, l'ensemble de ses membres sans distinction de collège.

- Un membre du Comité Consultatif des Habitants peut participer à une Commission Municipale ou à un Groupe Projet à titre personnel en le signalant expressément aux membres qui la composent et non sans en avoir tenu informé le Comité.

- Il veillera à assurer la présence d'au moins un membre représentant le Comité Consultatif des Habitants aux séances publiques du Conseil Municipal et en préviendra le maire pour qu'il en fasse mention nominative en début de séance.

- Il produit chaque année un rapport d'activité. Ce rapport fait l'objet d'une communication publique en totale liberté d'expression et d'un débat à l'occasion d'un Conseil municipal.

- Il veillera chaque fois que possible à assurer la transparence de ses travaux et propositions.

- Il se dote d'un registre tenu à chaque réunion par son propre secrétariat de séance et conservé par les secrétaires.

- Un casier « courrier/documentation » sera à disposition en mairie qui se chargera de prévenir le Référent en cas de document lui étant destiné.

- Il dispose des salles municipales pour ses sessions plénières et commissions de travail, selon la procédure normale.

- En cas de besoin, l'équipe municipale pourra établir ou soutenir des demandes de financements spécifiques en directions d'administrations, fondations, et tout organisme susceptible d'apporter son concours aux travaux du Conseil consultatif des habitants .

- Son fonctionnement courant (photocopies, envoi de courriers) sera intégré dans le fonctionnement communal.

Règlement établi et approuvé par les membres du Comité Consultatif des Habitants le 29 octobre 2020.

Articles parus dans le bulletin municipal

Article paru dans le bulletin municipal de janvier 2021

Le Comité Consultatif des Habitants en ordre de marche…

Initié par le Conseil Municipal, le Comité Consultatif n'a pas chômé pour assurer sa mise en fonction : un temps de prospective au second trimestre 2020 permet de caler cette structure officiellement née de la Loi du 6 février 1992 sur « la participation des citoyens à la vie locale ».

02 Juillet. une première réunion préparatoire convoquée par le Maire en présence du 1° adjoint avec une partie des membres sollicités à l'époque :
- l'appellation « Comité Consultatif des Habitants de Proveysieux » est retenu (dans d'autres communes il est parfois appelé : Conseil des Sages ou Observatoire de la Participation) et sera constitué de trois collèges composés de 4 membres pour un total de 12 personnes.

01 septembre. Intronisation du Comité Consultatif par le Maire et en présence des 3 adjoints :
- 1/ rappel de la charte officielle de cette instance et des objectifs du projet municipal : « *sorte de Conseil d'État à l'échelle du village...dont la mission est d'observer l'action municipale, de faire part de ses remarques et au besoin, de faire remonter l'information des habitants vers l'équipe municipale... »*
- 2/ les principes de fonctionnement de ce Comité seront repris dans son règlement intérieur. Pour rappel, le Comité « *interviendra à la demande du maire, de la moitié au moins des membres du Conseil Municipal ou à la demande de Commissions et Groupes de projets. Il peut également se saisir de tout sujet qu'il juge important… Il se réunira en session plénière au moins une fois par trimestre pour débattre sur autant de sujets qu'il trouvera intéressants. Il produira chaque année un rapport d'activité qui fera l'objet d'une communication publique et d'un débat à l'occasion d'un Conseil municipal… Sa contribution élaborée aux côtés des élus, des services municipaux, des associations et des habitants, doit servir à l'amélioration de la qualité de vie et du mieux vivre ensemble à Proveysieux... »*
- 3/ puis chacun des trois adjoint(e)s présente son secteur de compétence : Action Sociale/ école/patrimoine/vie associative (Catherine CAMBRILS) ; Cadre de Vie, relations aux Habitants (Philippe TUR) ; Fonctionnement Communal (Pierre MEYER)

La réunion de ce 1° septembre se termine (hors présence des élus) par la proposition de rédiger rapidement le règlement intérieur à approuver.
Le Comité élit à l'unanimité et pour un an renouvelable ses deux référents qui en seront l'oreille et la voix officielles assurant la présidence et vice-présidence ainsi que deux secrétaires.

La composition que validera le Maire est la suivante :
Collège des Jeunes :
Olivier DEBRAY (secrétaire) – Lilou GRANPRÉ – Guillaume JAY – Sarah MARTIN

Collège des Anciens Élus :
Pierre BLANC (secrétaire) –Cyril DOMENECH – Véronique LAFOREST- Jacques MICHALLET (référent)
Collèges des résidents anciens sur le village :
Delphine BAILLE – Gaston NAVIZET - Gisèle ROCHE (référente) - Michel ROCHE

29 octobre
- Approbation à l'unanimité des présents du Règlement Intérieur du Comité.
- Point-information sur les avancées de la Commission Agriculture et Forêt.
- Décision de faire part au Maire de la Contribution n° 1 du Comité (03 novembre) concernant en trois points : une question relative à la composition de la Commission Communale des Impôts Directs ; une autre sur le montant de la subvention versé à la Crèche de Quaix, et la dernière sur la gestion à venir de la relève agricole sur des parcelles de Planfay.
Le Maire répond au Comité Consultatif (courrier du 6 novembre).

10 décembre 2020
- Le Comité Consultatif, saisi officiellement par le Maire, aborde la question du diagnostic énergétique réalisé en juillet et les projets envisageables pour diminuer les dépenses énergétiques qui obèrent le fonctionnement alors que des aides gouvernementales sont à saisir pour un investissement indispensable à la conservation patrimoniale de ce bâtiment.
Le Comité décide d'adresser rapidement au Maire sa contribution n° 2 sur ce sujet et quelques points d'explications relatif au fonctionnement.

Conclusions sur ce premier semestre de fonctionnement :
- Le Comité Consultatif prend ses fonctions avec application et indépendance pour participer au mieux à la gestion active de la vie communale.
- Il se veut à la disposition de l'équipe municipale, des commissions participatives et groupes de projets et donc des habitants.
- Sans aucun pouvoir décisionnel ni mélange des genres, il se saisira de tout sujet qu'il estimera important dans l'intérêt du village.
- Il est prêt à jouer son rôle avec envie et à l'écoute, pour une expérience de démocratie participative assez inédite pour un village de la dimension de Proveysieux.

Pour le Comité Consultatif des Habitants,
les référents Gisèle ROCHE et Jacques MICHALLET
le 15 décembre 2020

Article paru dans le bulletin municipal de novembre 2021

Lors du dernier conseil municipal du 29 septembre le comité consultatif a présenté son rapport annuel qui détaille les réflexions menées depuis son installation en septembre 2020.

Le document, accessible sur le site de la mairie, a fait l'objet d'échanges avec les conseillers municipaux et les personnes présentes ce soir-là.

Le comité consultatif, constitué de 12 membres, est un groupe de réflexion qui analyse les actions lancées par nos élus et peut leur proposer des pistes de réflexion et d'actions. Il ne dispose d'aucun pouvoir délibératif et décisionnel.

C'est ainsi qu'au cours des 8 réunions de nombreux sujets ont été discutés et fait l'objet de contributions sur des sujets aussi variés que la sécurité routière, le bilan énergétique des bâtiments communaux ou l'importance des logements.

Il s'appuie sur les délibérations prises par le conseil municipal pour apporter le cas échéant son avis sur leurs contenus et débat sur des pistes de réflexion concernant la vie de notre commune.

Il souhaite pouvoir recueillir des idées de débats provenant des habitants, pour cela le groupe est accessible grâce au site de la mairie, ou bien lors des réunions de hameaux. Il ne s'agit pas de se substituer aux nombreuses commissions mais de réfléchir sur des sujets « parapluie ».

Si vous souhaitez apporter votre contribution à ces échanges vous pouvez également contacter un de ces membres dont la liste est précisée dans le rapport.

Parmi les sujets qui pourraient être débattus prochainement celui de la place de la métropole dans notre vie de tous les jours ou encore comment voudrait-on voir évoluer les paysages de notre commune (naturel, social ou urbanisme).

Article paru dans le bulletin municipal de juillet 2025

Un projet politique facilite la conduite du mandat

Ce 21 mai, les habitants étaient invités à se réunir autour de la question « Comment les élus vivent-ils leur mandat ? ». Pour nourrir les échanges, les membres du CCDH avaient réalisé 26 entretiens auprès d'élus de 9 villages. Sans attendre la mise en ligne de l'intégralité de l'étude sur le site de la mairie, l'approche des élections invite à partager ce que la plupart des interviewés ont signalé comme un écueil évitable.

Bien souvent, les équipes municipales des petites communes se présentent sans étiquette. Toutefois, plus de la moitié des élus rencontrés lors des entretiens (17/26) estiment que confondre l'indépendance vis-à-vis des partis politiques avec un apolitisme de principe est source de difficultés au cours du mandat. Des difficultés qui occasionnent des démobilisations, qu'elles se traduisent par de simples mises en retrait de l'équipe ou par des démissions officielles. Ils regrettent en conséquence de ne pas avoir pu ou su prendre le temps de définir les grandes lignes d'un réel projet politique, au sens d'une perspective à 15, 20 ou 30 ans pour leur commune. Un projet qui articule l'immédiat (où en est-on ?) et le lointain (de quoi rêve-t-on ?). Cela leur aurait permis d'éviter des écueils, du moins de faire face avec plus d'efficacité et de satisfactions.

Un premier risque est de mettre les élus et les dossiers qu'ils portent en concurrence les uns avec les autres. En l'absence d'une boussole collective, ou lorsqu'elle est trop faible, les arbitrages ont en effet tendance à se faire en fonction de critères aussi aléatoires que la disponibilité de chacun des élus, de leur capacité plus ou moins importante à argumenter les besoins financiers du secteur qu'ils ont en charge, ou le poids des relations interpersonnelles entre les membres de l'équipe. Il apparaît également que les dossiers en lien avec des politiques extérieures sont systématiquement privilégiés dans la mesure où ils bénéficient d'appuis (financements, calendriers, réseaux de partenaires, etc.) que les dossiers exclusivement communaux n'ont pas.

Un autre risque est que l'équipe abandonne une part de ce qu'elle s'était promis de faire, lorsque l'élu en charge du dossier n'a plus la disponibilité de le porter. Il en résulte pour lui

une déception personnelle, éventuellement une certaine culpabilité vis-à-vis du reste de l'équipe, et la déception collective de ne pas avoir été capables de faire aboutir ce qui avait été convenu ensemble.

Plus généralement, faire l'impasse du débat préalable, c'est prendre le risque de se perdre dans une diversité de micro-projets et d'actions tous intéressants, mais dont la juxtaposition et la succession n'infléchit en rien le futur collectif. Pour reprendre un propos entendu en entretien « *tirer à hue et à dia, ça occupe, mais ça épuise parce que ça fait rien avancer* ». Et lorsque des questions de fond surgissent en cours de mandat, le danger est que l'équipe soit sans puissance. C'est ce qui est arrivé à des élus qui, après avoir engagé plusieurs investissements lourds (aménagement du centre bourg, mise en place d'un tiers lieu, etc.), se sont trouvés dans l'incapacité de mettre en conformité des logements communaux suite à la loi « Climat résilience » de 2021. La vente de ce patrimoine s'est jouée à une voix, la décision étant d'autant plus difficile à prendre qu'elle a impliqué la perte de revenus locatifs et de la main sur l'affectation des logements.

Dans une autre commune, c'est la construction d'une micro-crèche qui n'a pas abouti faute d'accord dans l'équipe, alors qu'en début de mandat un terrain avait été préempté au centre du village en vue de sa construction.

En contrepoint, on peut citer l'exemple d'un autre village, 450 habitants en zone de renchérissement foncier, où la préservation et l'accroissement d'un parc de logements et de locaux commerciaux constitue une ligne directrice des politiques conduites par les équipes successives depuis plusieurs années : « *On veut pouvoir loger les jeunes, les saisonniers, les personnels soignants, les agents municipaux. Et garder des commerces. C'est une priorité évidente. On fait le reste en fonction.* »

C'est un enseignement solide de ces rencontres avec 26 élus : au-delà des actions qu'elle se propose de conduire et des modes de fonctionnement qu'elle souhaite mettre en place, une équipe gagne à définir un projet politique avant le passage aux urnes. C'est un investissement qui facilite les arbitrages en cours de mandat et limite les dispersions face aux nombreuses sollicitations. Parce qu'il fonde les relations avec la population, un tel projet représente également un puissant moyen de faire vivre une démocratie locale.

Véronique Laforets, Fabrice Clerc

Référents du CCDH

RAPPORTS ANNUELS

Rapport 2021	**Page 41**
Rapport 2022	**Page 49**
Rapport 2023-2025	**Page 57**

COMMUNE DE PROVEYSIEUX

COMITE CONSULTATIF DES HABITANTS

RAPPORT ANNUEL 2021

présenté en séance publique du Conseil Municipal
le 29 septembre 2021

A- ORGANISATION

1- Installation
2- Fonctionnement
3- Composition
4- Bilan des réunions et contributions diverses

B- CONTRIBUTIONS

1- Contribution n°1 du 3 novembre 2020
2- Contribution n°2 du 10 décembre 2020
3- Contribution n°3 du 25 février 2021
4- Contribution n°4 du 29 avril 2021
5- Contribution n°5 du 10 juillet 2021

C- PERSPECTIVES

D- ANNEXES

ORGANISATION

Installation

Avril-juin 2020. Le Comité Consultatif des Habitants (CCDH) est initié par le Conseil Municipal dans le cadre de la Loi du 6 février 1992 sur « la participation des citoyens à la vie locale ».

2 juillet 2020. Réunion convoquée par le Maire en présence du 1er adjoint avec une partie des membres sollicités. L'appellation « Comité Consultatif des Habitants de Proveysieux » est retenue (parfois intitulé 'Conseil des Sages' ou 'Observatoire de la Participation')

1er septembre. Installation par le Maire et les adjoints :

- rappel de la charte officielle de cette instance et des objectifs du projet municipal : « sorte de Conseil d'État à l'échelle du village… dont la mission est d'observer l'action municipale, de faire part de ses remarques et au besoin, de faire remonter l'information des habitants vers l'équipe municipale... »
- principes de fonctionnement à valider dans un règlement intérieur, afin d'assurer sa mission : « Sa contribution élaborée aux côtés des élus, des services municipaux, des associations et des habitants, doit servir à l'amélioration de la qualité de vie et du mieux vivre ensemble à Proveysieux… »
- présentation du projet municipal et les domaines d'intervention de chaque adjoint.

Fonctionnement

Le CCDH intervient :

- à la demande du maire, ou de la moitié au moins des membres du Conseil Municipal, ou à la demande des responsables des Commissions Municipales.
- il peut se saisir lui-même de tout sujet qu'il juge important dans l'intérêt du village.
- il peut auditionner toute personne élue, habitant, responsable d'association locale.
- il peut consulter ou constituer une expertise extérieure.
- il sollicite auprès du Maire l'accès aux documents qu'il juge nécessaire.
- il dispose de la logistique communale pour son fonctionnement.
- chaque membre est nommé par le maire à titre personnel pour 3 ans renouvelables et à chaque fois qu'une nouvelle nomination s'impose.
- les avis officiels sont validés en séances plénières trimestrielles (4 par an à minima).

- un de ses membres peut être missionné ès qualité dans une Commission Municipale.
- Il ne dispose d'aucun pouvoir délibératif et décisionnel.

Le Comité consultatif des habitants de Proveysieux vote son règlement intérieur le 29 octobre 2020

Composition

Le Comité consultatif des habitants comprend douze membres, nommés par le maire, en (presque) parité, et répartis en trois collèges.

- collège des anciens élus municipaux
  Pierre BLANC
  Cyril DOMENECH
  Véronique LAFORETS
  Jacques MICHALLET.

- collège des personnes ayant toujours vécu au village
  Delphine BAILLE
  Gaston NAVIZET
  Gisèle ROCHE
  Michel ROCHE.

- collèges des jeunes habitants (15-25 ans). Ce collège semble être une spécificité locale !
  Lucie BRAZIER
  Olivier DEBRAY
  Guillaume JAY
  Sarah MARTIN

Le 1er septembre 2020, ce collectif a élu pour un an reconductible

- deux référents chargés de l'animation du groupe et des relations avec le maire : Gisèle Roche et Jacques Michallet

- deux secrétaires chargés de la communication entre les membres du comité, de l'établissement et de la conservation des écrits : Olivier Debray et Pierre Blanc.

Bilan des réunions et contributions diverses :

- 8 réunions plénières.
- suivi des réunions du Conseil Municipal (5 depuis septembre 2020)
- 5 contributions écrites adressées au Maire
- suivi de Commissions Municipales.
- étude de quelques dossiers municipaux (« audit dépenses et propositions énergétiques »…)
- article paru au bulletin municipal de janvier 21, présentant le CCDH
- saisines ponctuelles par le maire pour certains projets et questions de la vie municipale.
- 2 participations aux réunions de hameau.
- préparation du présent rapport annuel.

CONTRIBUTIONS

Cinq contributions écrites ont été remises au Maire. Elles sont rapidement présentées ici.

Contribution n°1 du 3 novembre 2020

- pointe la composition quasi exclusivement masculine de la liste des commissaires proposée à nomination par les services fiscaux pour la Commission Communale des Impôts Directs.

- suggère une augmentation de la subvention (150 €) à la crèche de Quaix.

- incite la commune à peser de toute son autorité dans le dossier concernant la reprise des terrains agricoles.

Contribution n°2 du 10 décembre 2020

Le Maire (6/11/20) sollicite les conseils du CCDH pour le dossier des économies énergétiques, et le travail de la commission ‘Prospective et Aménagements’ du village.

- suite à la sollicitation du Maire, le CCDH donne réponse sur le dossier du bilan énergétique des bâtiments dont celui de l’école, incitant à un lancement sans délai d’une réalisation pérenne plus économe et pratique pour les utilisateurs. Il rappelle que la section fonctionnement du budget ne peut continuer à être mise à mal quand le relais s’annonce propice en termes d’investissements (début de mandat, taux d’intérêts intéressants et hauteur inédite de certains subventionnements).

- prend acte avec satisfaction, lors du Conseil Municipal du 18 novembre dernier, du potentiel participatif à la vie municipale : commissions nombreuses et au travail, nombre de participants encourageant et révélateur d’une nouvelle dynamique.

- note qu’une attention peut s’avérer précieuse en termes de fonctionnement pour que ne s’installe pas un effet de surcharge pour les élus comme pour les participants sur des sujets qui, un moment, vont se croiser.

- donne délégation à Véronique Laforets et Cyril Domenech pour assister respectivement à la « Commission aménagement » et à la Commission « Enfance et Jeunesse ».

Contribution n°3 du 25 février 2021

- salue le travail réalisé sur le projet de sécurisation de la route traversante du village.

- attire l’attention sur des sujets qui risquent « de manquer de bras » au sein du groupe projets ‘prospective aménagement’, souvent peu attractifs et complexes comme l’assainissement, quand s’ajoute la position ambiguë et volatile de la Métropole.

- souligne la pertinence du projet de financement de l’entretien de la route de Girieu par une redevance au m³ par les propriétaires.

- note des avancées dans les propositions de la commission Enfance et Jeunesse (traçage cours de l’école à la demande des enfants et spécialement le projet de cantine bio avec la commune voisine…).

- à l'élaboration du budget 2021 section investissement : il retient comme prioritaire le scénario de présentation dit « léger » concernant le bâtiment de l'école, minimum qui ne peut être différé dans sa réalisation.

- souhaite, en section fonctionnement, la non-reconduction à zéro des indemnités des élus, faisant remarquer qu'elles font partie des « dépenses obligatoires de la commune ».

Contribution n°4 du 29 avril 2021

- souligne, suite au vote du budget, l'importance du dossier logement qu'il faut initier sans délai pour ne pas se condamner à ne rien tenter avant la fin du mandat, et à la condition, délicate s'il en est, d'en trouver la « bonne entrée ». Conforme aux engagements pris, ce sujet reste, en termes de force politique, incontournable.

- soutient le Maire dans l'exercice de ses pouvoirs de police ouvrant à verbalisation pour excès de vitesse sur la route, estimant qu'il y a urgence à procéder également à quelques réalisations minimales sur les points les plus accidentogènes (secteur école-mairie / traversée de Pomarey / ligne 'droite' de Moretière).

Contribution n°5 du 10 juillet 2021

- suite à l'opération d'adressage, pointe et demande que soit « rattrapée » l'anomalie consistant à ne pas avoir porté mention de « Madame » et de son nom éventuel, sur le justificatif officiel du changement d'adresse. Cet oubli pose des problèmes que le seul « usage » ne peut régler, et encore moins l'attestation d'hébergement produite par le titulaire masculin de l'adresse à l'intéressée ! Le changement d'adresse n'étant pas du fait des habitants eux-mêmes, il apparaît indispensable d'éditer rapidement un document rectificatif officiel qui simplifiera les démarches de mise à jour auprès des services et prestataires concernés.

- demande à Mr le Maire l'accord sur la présence ès qualité d'un membre du CCDH aux réunions informatives et d'échanges organisées dans les hameaux.

PERSPECTIVES

Cette première année de fonctionnement permet d'envisager quelques points d'attention :

— collège des jeunes habitants : la pérennité de sa composition peut être fragilisée par une situation personnelle évoluant rapidement (étude, apprentissage), une autonomie fragile dans les déplacements, une découverte parfois décourageante de la vie communale et de ses codes.

— possibilité de modifier ponctuellement et au fil de l'expérience acquise le règlement intérieur en termes de durée de mandat, de souplesse de travail par des moyens moins contraignants que le présentiel, de répartition encore plus actée de suivi des dossiers. Une attention à sauvegarder l'intérêt et l'envie de chaque membre à s'approprier sa mission d'analyse et de conseil au vu de la multiplicité des sujets et leur complexité. Éviter le syndrome de « l'usine à gaz » et son effet de surcharge. Le CCDH n'a pas vocation à avoir un avis sur tous les sujets, et doit faire ses choix.

— Il demeure attentif à diversifier et mettre en place des moyens simples et pratiques pour permettre aux habitants de le contacter, voire de le saisir directement sur les sujets porteurs de l'intérêt général (boîte aux lettres, à idées…)

— suite à une sollicitation du Bureau Municipal, l'accord est donné pour rendre publiques sur le site de la commune les diverses contributions qui auront été ou seront adressées au Maire.

— le CCDH, en application de ses attributions, se doit d'être en capacité de se saisir directement de quelques questions – abordées ou pas par les élus – dont l'enjeu est estimé capital pour le vivre-ensemble et l'avenir du village. Cette intention vient d'être actée ; elle est portée à l'ordre du jour de sa prochaine réunion en novembre.

Pour le Comité consultatif des habitants de Proveysieux, le 29 septembre 2021

Jacques Michallet et Gisèle Roche, référents

PRODUCTIONS ANNEXÉES au rapport 2021

Charte du Comité consultatif des habitants de Proveysieux
Règlement intérieur du CCDH
Article paru au bulletin municipal de janvier 2021
Contributions adressées au maire pour l'année 2020-2021

COMMUNE DE PROVEYSIEUX

COMITE CONSULTATIF DES HABITANTS

RAPPORT ANNUEL 2022

présenté en séance publique du Conseil Municipal
le 28 septembre 2022

A- RAPPEL DE L'ORGANISATION

- Fonctionnement
- Composition du Comité

B- SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ POUR 2021-2022

- Réunions et travaux divers
- Détail des contributions adressées au Maire

C- BILAN & PERSPECTIVES

- Pour l'année 2021-2022
- Concernant l'année 2022-2023

D- ANNEXES

RAPPEL DE L’ORGANISATION

Fonctionnement

- Le CCDH installé en 2020 intervient à la demande du maire, ou de la moitié au moins des membres du Conseil Municipal, ou à la demande des responsables des Commissions Municipales.
- Il peut se saisir lui-même de tout sujet qu’il juge important dans l’intérêt du village.
- Il peut auditionner toute personne élue, habitant, responsable d’association locale, consulter ou constituer une expertise extérieure et solliciter auprès du Maire l’accès aux documents qu’il juge nécessaire. Un de ses membres peut être missionné ès qualité dans une Commission Municipale.
- Il dispose de la logistique communale pour son fonctionnement.
- Il ne dispose d’aucun pouvoir délibératif et décisionnel.

Composition du Comité

- Il est composé de douze membres répartis en trois collèges :

  - Collège des anciens élus municipaux : Pierre BLANC, Cyril DOMENECH, Véronique LAFORETS et Jacques MICHALLET ;

  - Collège des personnes ayant toujours vécu au village : Delphine BAILLE, Gaston NAVIZET, Gisèle ROCHE et Michel ROCHE ;

  - Collèges des jeunes habitants : Lucie BRAZIER, Olivier DEBRAY, Guillaume JAY et Sarah MARTIN
- Chaque membre est nommé par le maire à titre personnel pour 3 ans renouvelables et à chaque fois qu’une nouvelle nomination s’impose.

Pour l’année 2021-2022, ce collectif a élu pour un an reconductible

- deux référents chargés de l’animation du groupe et des relations avec le maire : Cyril Domenech et Véronique Laforets

- deux secrétaires chargés de la communication entre les membres du comité, de l’établissement et de la conservation des écrits : Olivier Debray et Pierre Blanc.

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ POUR 2021-2022

Réunions et travaux divers :

- 6 réunions plénières (dont une en présence du Maire et du premier adjoint)
- 4 rencontres intermédiaires en groupes de travail
- suivi de 3 réunions du Conseil Municipal
- Participation à 6 réunions de Commissions Municipales ou de rencontres avec des partenaires, en particulier sur le thème de l'aménagement et du logement.
- Article paru au bulletin municipal de novembre 2021
- 2 participations aux réunions de hameau.
- Contribution à la tenue des bureaux de vote
- 5 contributions écrites adressées au Maire
- Préparation du présent rapport annuel.

Détail des contributions adressées au Maire

Cinq contributions écrites ont été remises au Maire. Elles sont rapidement présentées ici.

Contribution n°6 du 18 novembre 2021

- Informe le Maire de la nomination de nouveaux référents pour le comité (Cyril Domenech & Véronique Laforets) et le maintien des secrétaires (Pierre Blanc & Olivier Debray).

- Fait part des pistes envisagées afin de faciliter l'intégration et l'implication des membres du collège des jeunes au sein du CCDH.

- Communique les deux sujets qu'il souhaite prioritairement aborder cette année : la question de l'habitat et la gouvernance municipale d'une petite commune au sein de la structure intercommunale Grenoble Alpes Métropole.

Contribution n°7 du 27 Janvier 2022

- Regrette le retard pris quant à la publication des comptes rendus des commissions participatives sur le site dédié au travail collaboratif.

- Souligne la qualité du dernier bulletin municipal tant sur le fond que sur la forme. Cette publication est attractive et intéressante.

- Attire l'attention du Conseil municipal sur l'importance d'engager au plus vite une réflexion au sujet de l'habitat au village, étant donné les enjeux majeurs liés à cette question, et invite l'équipe municipale à se doter sans délai de toutes les ressources disponibles pour ce faire.

- Propose son soutien total sur ce sujet, tant auprès de l'équipe municipale que de la population ou d'organismes extérieurs.

- Informe qu'une contribution plus étoffée sur la question de l'habitat et du logement sera produite au cours du mois de Février.

- Sollicite la présence du Maire et de son adjoint en charge de l'habitat et du logement pour participer à sa prochaine réunion.

Contribution n°8 du 24 Février 2022

Cette contribution centrée sur l'habitat, le logement, et plus largement l'avenir de la vie à Proveysieux a fait l'objet d'un investissement important : travail personnel de chacun des membres du CCDH, recherche documentaire, mise en commun, discussions et synthèse.

Trois questions de départ ont servi d'appui à la réflexion :

- Pourquoi réfléchir à l'habitat et à la population de Proveysieux est important pour l'avenir du village ?
- Quelles pistes sont à creuser pour faire évoluer le village ? Comment pourrait-on les mettre en œuvre ?
- Quelles limites entrevoyons-nous ? Quels seraient les écueils à éviter ?

À la fois observation de la situation actuelle du village, analyse et prospective, cette contribution conséquente (8 pages) plaide pour qu'une action publique puisse contribuer, même modestement, à préserver et renforcer la mixité sociale du village. Le CCDH, à l'unanimité, estime indispensable que la commune se dote des moyens de conserver la présence d'habitants aux revenus modestes qui participent, au même titre que la vie

associative, au bon fonctionnement et à la richesse humaine de notre commune, et qui pourraient ne plus pouvoir « se payer Proveysieux » : artisans, agriculteurs, personnels municipaux, emplois familiaux, etc.

Au-delà de ce qui pourrait effectivement être réalisé, il y a sur ce sujet un enjeu fort de confiance dans le politique : il serait dommageable qu'une équipe municipale dynamique butte sur un point important de sa profession de foi. Ce serait là un message brouillé pour la suite (la sienne ou celle de l'équipe suivante), et risquerait à terme d'affaiblir l'intérêt pour Proveysieux de rester une commune.

Le texte fait également état de pistes de mise en œuvre qui pourraient être creusées et renouvelle la proposition d'aide à l'équipe municipale concernant ce dossier difficile, mais central pour l'avenir du village.

Contribution n°9 du 19 Mai 2022

- Souhaite que sa contribution N°8 soit rendue publique via le site internet de la commune.

- Propose de déléguer deux de ses membres pour encadrer une table de dépouillement réservée aux jeunes de la commune lors du deuxième tour des élections législatives le 19 juin 2022.

- Au regard de la situation actuelle parfois difficile des associations du village, suggère qu'un « Groupe action projet » soit structuré pour l'aménagement de la place de Pomarey en lieu et place du portage associatif actuellement envisagé par la municipalité.

Contribution n°10 du 8 septembre 2022

- S'inquiète des conséquences du réchauffement climatique sur la commune et suggère des pistes pour mieux faire face aux risques encourus par les habitants et la nature.

- Rappelle son souci concernant la vie associative et invite l'équipe municipale à se saisir du sujet en rencontrant les associations suite à leurs assemblées générales pour faire le point avec elles.

- Informe le maire que son rapport annuel sera présenté au Conseil municipal le 28 septembre.

BILAN & PERSPECTIVE

Pour l'année 2021-2022

Fonctionnement du CCDH :

- Les formes de travail du CCDH se sont diversifiées : travail personnel ou en sous-groupes puis mise en commun et débat, représentations dans diverses commissions et réunions, écriture à plusieurs mains, etc. Ajoutée à une meilleure interconnaissance entre ses membres, cette évolution a rendu le fonctionnement à la fois plus souple et plus dynamique.

- L'investissement des jeunes qui était un souci l'an dernier l'est beaucoup moins cette année. Même si ce collège compte de nombreuses absences aux réunions (études ou formation loin du village, horaires parfois incompatibles, etc.), tous se tiennent accrochés, restent en lien via une forme de tutorat, et contribuent aux travaux du groupe.

- Deux bémols pour cette année :

  Par manque de disponibilité, nous n'avons pas mis en route la boite aux lettres et l'adresse électronique que nous avions envisagées pour faciliter les contacts avec la population. Pour la même raison, seules deux réunions de hameaux ont été suivies.

  Également par manque de disponibilité, mais aussi faute de trouver une porte d'entrée évidente sur le sujet, le thème des relations Commune-Métro n'a pas été abordé, d'où son report pour l'année qui vient.

Investissements et finances communales

Le CCDH a été amené à pointer l'importance de relancer sans tarder les investissements pour remettre à flot les finances communales. Plus que fragiles, celles-ci menaçaient d'impacter le fonctionnement quotidien auprès des habitants.

Le Comité note que les investissements déjà réalisés par l'équipe municipale ou en cours sur les bâtiments communaux participent à l'entretien et l'enrichissement du patrimoine public. Ils vont prochainement révéler leurs effets positifs sur les finances de la commune

et témoignent, si besoin était, l'engagement et le travail reconnus des élus depuis le début de leur mandat.

Interrogations quant à l'intérêt du CCDH pour l'équipe municipale

Le Comité consultatif des habitants a été installé dans le cadre du projet de mandat de l'équipe municipale. Après deux années de fonctionnement, ses membres s'interrogent sur l'intérêt de leur investissement pour l'équipe municipale.

L'interrogation porte notamment sur la non prise en compte de suggestions ou demandes politiquement anodines mais très importantes pour les habitants. À titre d'illustration, la demande que soit adressé aux habitant**e**s un justificatif de changement d'adresse mentionnant leurs nom et titre n'a même pas été prise en compte par un entrefilet dans le bulletin municipal. De la même manière, la contribution N°8 portant sur le logement n'est toujours pas en ligne au 18 septembre 2022, alors qu'il avait été acté lors de la remise du rapport 2021 qu'elles le seraient toutes, et que, particulièrement pour celle-ci, la demande de publicisation a été renouvelée dans la contribution suivante (contribution n°9 du mois de mai).

Plus généralement, le CCDH se demande si - et comment - son travail est mobilisé par l'équipe municipale, et en quoi il lui est utile. S'il est tout à fait compréhensible qu'une période de rodage soit nécessaire pour articuler l'équipe municipale et le Comité de manière féconde au regard de la nouveauté de celui-ci et de la place singulière qu'il occupe, ce qui était abordé sous forme de question lors de la présentation du premier rapport est devenu inconfortable cette seconde année. Les membres du CCDH étant nommés pour trois ans renouvelables, l'année 2022-2023 sera sur ce point décisive.

Concernant l'année 2022-2023

Pour l'année à venir, le CCDH priorisera deux thèmes :

L'articulation entre politique communale et politique métropolitaine

La plupart des habitants de la commune n'ont qu'une vague idée de ce qu'est la Métro, de ses compétences et de son fonctionnement. Le CCDH souhaite produire et/ou compiler des données compréhensibles sans être simplistes autour des questions suivantes :

- Quelles sont les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la Métro ?
- Les économies d'échelle dans la gestion de notre commune sont-elles quantifiables ?

- Y a-t-il dilution (ou pas) de la responsabilité locale ? Brouillage du pouvoir des élus municipaux ? Manque de transparence pour l'usager/contribuable sur le « qui fait quoi » au final ?

- Quelle charge de travail les coopérations intercommunales représentent-elles pour les élus ?
- Quelle place des petites communes dans les décisions à La Métro malgré ou grâce à certains regroupements plus politiques ou stratégiques ?
- Quelle est la réalité de la solidarité entre les 49 communes ?

Sans qu'elles soient ni exhaustives ni définitivement arrêtées, les actions envisagées pourraient comprendre la préparation avec l'équipe municipale d'une séance publique du Conseil sur le sujet, précédée ou suivie d'un bulletin municipal présentant informations et analyses.

Vie associative

La vie associative, historiquement riche à Proveysieux, connaît, comme souvent dans le passé, des hauts et des bas en termes de mobilisation des bonnes volontés. À compter trop longtemps sur les mêmes personnes qui s'épuisent, à ne pas freiner parfois un public strictement consommateur d'une activité ou d'une ambiance, la vie associative pourrait s'essouffler dangereusement. Le CCDH souhaite faire le point sur la situation actuelle des associations. Les modalités de travail ne sont pas encore définies : invitation des associations lors d'une réunion du Comité, rencontres des bureaux de chacune des associations, etc.

Pour le Comité consultatif des habitants de Proveysieux, le 28 septembre 2022

Cyril Domenech et Véronique Laforets, référents

COMMUNE DE PROVEYSIEUX

COMITE CONSULTATIF DES HABITANTS

RAPPORT ANNUEL 2025

présenté en séance publique du Conseil Municipal
le 7 octobre 2025

A- RAPPEL DE L'ORGANISATION

Fonctionnement
Du mouvement dans la composition du Comité

B- SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

Pour 2023-2024
Pour 2024-2025
Détail des contributions adressées au Maire

C- BILAN & PERSPECTIVES

Bilan de la période 2023-2025
Et après ?

D- ANNEXES

RAPPEL DE L’ORGANISATION

Fonctionnement

- Le CCDH installé en 2020 intervient à la demande du maire, ou de la moitié au moins des membres du Conseil Municipal, ou à la demande des responsables des Commissions Municipales.
- Il peut se saisir lui-même de tout sujet qu’il juge important dans l’intérêt du village.
- Il peut auditionner toute personne élue, habitant, responsable d’association locale, consulter ou constituer une expertise extérieure et solliciter auprès du Maire l’accès aux documents qu’il juge nécessaire. Un de ses membres peut être missionné ès qualité dans une Commission Municipale.
- Il dispose de la logistique communale pour son fonctionnement.
- Il ne dispose d’aucun pouvoir délibératif et décisionnel.

Du mouvement dans la composition du Comité

Jusqu’en juin 2023, et conformément à la Charte établie en début de mandat, le comité était composé de 3 collèges : 4 jeunes ayant moins de 25 ans lors de leur nomination, 4 anciens élus et 4 personnes ayant toujours vécu au village, tous étant nommés pour 3 ans reconductibles.

À la mi-mandat, seuls trois membres ont souhaité prolonger leur engagement.

Le renouvellement partiel du Comité a coïncidé avec la révision de la Charte dont la nouvelle version arrête la composition du Comité comme suit : 3 membres âgés de 15 à 25 ans à leur nomination ; 6 membres qui soit sont nés à Proveysieux et qui y ont toujours vécu, soit ont eu l'expérience d'un mandat d’élu municipal ; 3 membres qui ont manifesté leur intérêt pour la vie de la commune au sein des associations.

Début octobre 2023, Olivier Valorge, Fabrice Clerc, Marie-France Fontaine-Vive-Roux, Arlette Chanas, Serge Braymand et Laurent Surmely ont intégré le comité auprès de Jacques Michalet, Véronique Laforets et Olivier Debray, seuls sortants à poursuivre leur engagement.

Dans les faits, la nomination des nouveaux membres n’a pas totalement respecté la Charte. Nous reviendrons sur ce point plus loin.

Dès la fin du mois d’octobre 2023, Serge Braymand a démissionné et a été remplacé par Muriel Besançon au printemps 2024, date à laquelle c’est Jacques Michallet qui a quitté le groupe après 4 années de mandat. Il n’a pas été remplacé.

Depuis le comité est composé de huit membres.

Pour la période 2023-2025, ce collectif a élu deux référents chargés de l’animation du groupe et des relations avec le maire : Fabrice Clerc et Véronique Laforets, et deux secrétaires chargés de la communication entre les membres du comité, de l’établissement et de la conservation des écrits : Olivier Debray et Laurent Surmely.

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

Pour 2023-2024

- 6 réunions plénières (dont une en présence du Maire)
- 1 participation à une commission participative
- Suivi de 5 séances publiques du Conseil Municipal
- Participation à 3 réunions de Commissions Municipales ou de rencontres avec des partenaires, en particulier sur le thème de l'aménagement et du logement et des finances communales.
- Participation à 3 réunions du SIVOM.
- 1 rencontre entre les référents du CCDH et le bureau municipal
- 1 réunion avec monsieur le maire et deux adjoints consacré aux futures élections municipales.
- 1ère réunion d'organisation du cycle de rencontres « Proveysieux 2026. La commune en 7 questions ».
- 5 contributions écrites adressées au Maire

Pour 2024-2025

- 6 réunions plénières
- 16 réunions de travail avec les élus, consacrées à l'organisation du cycle de rencontres « Proveysieux 2026. La commune en 7 questions ».
- Co-animation des 7 rencontres du cycle « Proveysieux 2026 » et organisation d'une deuxième session de la 6ème rencontre.
- Deux rendez-vous de préparation avec un des intervenants
- 26 entretiens auprès d'élus de petite communes pour préparer la 6ème séance.
- Participation à une réunion avec des élus et une technicienne de la métropole consacrée au projet d'acquisition d'un immeuble au centre-bourg.
- Suivi de six conseils municipaux
- Un article pour le bulletin municipal de l'été 2025
- 1 contribution écrite adressée au Maire

Détail des contributions adressées au Maire

Six contributions écrites ont été adressées au Maire durant la période : cinq en 2023-2024 et une en 2024-2025. Elles sont rapidement présentées ici.

Contribution n°12 du 9 octobre 2023

- Suite à la sollicitation du maire : le CCDH apportera début novembre son avis au sujet de la nouvelle grille tarifaire du restaurant scolaire communal.

Contribution n°13 du 31 octobre 2023

- Le CCDH prend note de la démission de Serge Braymand.

- Fera des propositions de nomination pour le collège des jeunes lors de sa prochaine séance.

- Communique un avis favorable au principe d'une tarification supérieure pour les non-Proveysards ; Suggère le principe d'aligner les tarifs demandés aux non-résidents qui contribuent à titre professionnel au bon fonctionnement de la commune sur la grille tarifaire des familles proveysardes (Agents municipaux et enseignants notamment).

- Avis du CCDH à propos du financement du SIVOM et suggestions d'argumentaires dans le cadre des négociations budgétaires intercommunales.

- Réaffirme sa sensibilité et son attention à la question de l'habitat telle que travaillée depuis le début du mandat. Renouvelle son soutien à l'équipe municipale et propose son aide pour tout objet que les élus jugeront utile. Souhaite rencontrer les élus en charge du sujet pour une séance de travail dédiée d'ici la mi-décembre.

Contribution n°14 du 20 décembre 2023

- Concernant l'organisation interne du CCDH, sont nommés référents Véronique Laforets et Fabrice Clerc, et secrétaires Olivier Debray et Laurent Surmely ; Fabrice Clerc et Laurent Surmely sont désignés pour suivre les travaux relatifs aux modifications de financement du SIVOM du Néron jusqu'au 30 juin 2024 ; Laurent Surmely est chargé du suivi de la commission « Enfance et Jeunesse », Véronique Laforets est chargée du suivi la commission « aménagement et prospective ».

- Demande à ce que l'ensemble de la communication entre l'équipe municipale et le CCDH se fasse exclusivement via les référents.

● À propos des communications municipales attestant que la fiscalisation par le SIVOM des habitants de Proveysieux induit la fin de la souveraineté budgétaire de la commune, cette nouvelle contribution la privant pour longtemps de « toute marge de manœuvre», le CCDH demande un éclairage politique et non exclusivement gestionnaire quant aux ressorts de cette affirmation susceptible d'induire en erreur les habitants.

● Les récents développements qui animent le SIVOM du Néron amènent le CCDH à considérer la question du financement des projets spécifiquement communaux comme centrale, et tout particulièrement les projets concernant l'habitat.

Contribution n°15 du 17 avril 2024

● Attire l'attention de M. le Maire et de son conseil municipal sur une annonce immobilière relative à deux parcelles de terrain agricole proposées à 3 € du mètre carré, prix qui compromet toute utilisation réellement agricole du terrain.

● Souligne l'enjeu des prochaines élections municipales prévues au printemps 2026. Suggère que la période allant de septembre 2024 à septembre 2025 soit mise à profit pour éviter d'arriver trop tardivement sur l'échéance du printemps 2026.

Contribution n°16 du 24 juin 2024

● Informe monsieur le maire qu'il présentera son rapport annuel lors d'une séance publique du Conseil Municipal à l'automne 2024, tel que prévu dans la Charte du CCDH.

● Demande la publication des contributions N°14 (décembre 2023) et N°15 (avril 2024) sur le site Internet de la commune.

● Souligne l'importance de remettre en fonctionnement la commission « Enfance-Jeunesse ».

Contribution n°17 du 2 juin 2025

● Le CCDH se félicite du récent recrutement sur le poste de secrétaire de mairie.

● Il présentera ses rapports annuels 2024 et 2025 lors d'une séance publique du Conseil Municipal en septembre 2025.

● Un bilan global du fonctionnement du comité sur la durée du mandat sera présenté lors de la séance du Conseil municipal de novembre.

● Demande à ce que l'équipe municipale produise et mette en discussion son propre bilan du CCDH à cette occasion.

BILAN & PERSPECTIVES

Bilan de la période 2023-2025

Durant ces deux années, l'équipe municipale a interpelé le CCDH sur trois points.

Un premier avis a été demandé à propos de la tarification de la restauration scolaire. La commune avait pour projet de revoir la grille de tarifs afin de réduire les coûts de ce service. Pour l'essentiel, l'idée est de majorer les tarifs des élèves extérieurs à la commune. Les associations de parents n'étant pas d'accord, le CCDH a été saisi par le conseil municipal afin de recueillir son avis sur ce projet de tarification (voir contribution N°13).

Une seconde demande d'avis a concerné le projet du SIVOM de transformer la participation forfaitaire de la commune en une fiscalisation portant sur les foyers. La conséquence serait d'augmenter très fortement la participation des habitants de la commune ce à quoi la municipalité de Proveysieux était opposée. Le CCDH a pointé la situation particulière de la commune dont les habitants n'ont pas la même utilisation des services du SIVOM que les habitants des communes de la plaine. Le CCDH a ainsi donné des arguments au conseil municipal pour que la contribution ne soit pas celle envisagée initialement.

La troisième demande d'avis s'est faite à l'occasion de la mise en vente d'une maison au centre-bourg. L'équipe municipale y a vu une possibilité de développement d'un ou de projets de logement locatif et/ou projet économique et a étudié la pertinence d'une préemption. Le CCDH a été invité à une réunion avec un technicien de la métropole pour y réfléchir. Les membres du CCDH ont émis des pistes de développement pour cet immeuble dont l'acquisition ne s'est finalement pas concrétisée. Nous regrettons que la suggestion de passer convention avec une structure non lucrative du village (Association ou scoop ad hoc à structurer) n'ait pas été explorée.

Pour sa part, le CCDH s'est auto-saisi de deux sujets.

Le logement au village et l'équilibre social de la population

Suite au très gros travail réalisé les années précédentes, le CCDH a suivi le projet municipal de construction de logements communaux destinés à la location. Il a émis un avis et proposé au cours d'une réunion des solutions alternatives à celles envisagées par la municipalité quant au portage du projet et à son financement (par la voie, notamment, de la création d'une « coopérative immobilière à vocation sociale »). L'accueil de ces idées par les élus a été contrasté. Le CCDH a également suivi de près les actions de la municipalité visant à diminuer le nombre de logements vacants.

Nous nous sommes également demandé dans quelle mesure l'augmentation du niveau de vie moyen à Proveysieux avait des conséquences sur les dotations budgétaires versées à la commune. Le conseil a essayé de mieux comprendre et de mesurer la perte de ressources fiscales et autres que cette situation pouvait engendrer pour une commune dont les ressources financières sont très modestes. Des membres du CCDH ont été reçus la DGFIP avec des élus à ce sujet afin de mieux comprendre l'évolution de situation.

L'opération « Proveysieux 2026. La commune en 7 questions »

Le CCDH s'est inquiété que la commune ne se retrouve dans la même situation que lors des élections 2020 où aucune liste ne s'était déclarée à seulement quelques semaines des élections et où une liste s'est finalement constituée in-extremis afin que la commune ne se retrouve pas sans élus. Le conseil municipal a réservé un accueil intéressé à cette préoccupation.

Une collaboration efficace, dès le mois de juillet 2024, s'est mise en place entre le CCDH et le conseil municipal afin d'organiser entre novembre 2024 et l'automne 2025, le programme de l'évènement intitulé « Proveysieux 2026. La commune en 7 questions » soit un cycle de 7 rencontres avec l'intervention de personnes qualifiées sur les différents thèmes abordés.

L'organisation de ces 7 rencontres a mobilisé l'essentiel de l'activité des membres du CCDH pour l'année 2024-2025. Ce ne sont pas moins de 16 réunions de travail avec le bureau municipal et l'organisation matérielle des 7 rencontres (distribution des tracts, affichage, mise en place de la salle des fêtes de Pomarey, animation des soirées, rangement de la salle, etc.) qui ont été menées à bien. Par ailleurs, pour la sixième rencontre intitulée « Comment les élus vivent-ils leur mandat », une grande enquête sociologique alimentée par 26 entretiens, assurés par les membres du CCDH, auprès d'élus ou d'anciens élus de Proveysieux ou de communes similaires fut réalisée.

Nous nous félicitons de ce travail qui a été intéressant et enthousiasmant. Nous avons également fortement apprécié la qualité des coopérations avec les membres du bureau municipal : la confiance et la complémentarité ont continuellement été au rendez-vous..

En contrepoint, nous pouvons toutefois regretter les conséquences de la très forte implication d'un nombre restreint de membres du CCDH sur cette opération. Il en a en effet résulté une forme de déséquilibre dans le collectif, et un manque de disponibilité pour d'autres sujets .

Place du CCDH dans le projet et le fonctionnement municipal

À l'automne 2022, les membres du CCDH s'interrogeaient sur l'intérêt de leur investissement pour l'équipe municipale. Trois ans plus tard, et après avoir vu les deux tiers de son effectif renouvelés, le Comité est toujours dans le doute sur ce point.

L’incertitude est alimentée par les faits suivants.

Bien que son avis ait été officiellement sollicité, 1)- le vote des tarifs du restaurant scolaire s’est fait sans attendre la réponse du CCDH pourtant rendue sous quinzaine, 2)- aucune communication municipale ne nous a été adressée concernant l’aboutissement du dossier « SIVOM » malgré une mobilisation sans faille de notre part, et 3)- nous n’avons pas été officiellement informés de l’abandon du projet d’acquisition immobilière en centre bourg.

Pour ce qui est de nos propres sollicitations, nous restons sans nouvelles de la commission « Enfance-Jeunesse », et sommes contraints de glaner des bribes d’informations dans nos réseaux personnels pour expliquer son non-fonctionnement.

Enfin, la rapidité de mise en ligne de la contribution portant sur le SIVOM a contrasté avec l’insistance dont le CCDH a dû faire preuve durant un an pour que soient communiquées aux habitants les contributions suivantes. Nous notons également l’oubli de l’invitation à présenter notre rapport d’activité en 2024 tel que prévu dans la Charte et annoncé dans la contribution N°16. Si la vacance du poste de secrétaire de mairie durant cette période est un élément explicatif, elle ne suffit pas à estomper l’impression d’une considération sélective.

Plus généralement, l’articulation entre le Conseil municipal et le CCDH mériterait davantage de formalisme et de rigueur pour la compréhension et la robustesse de cette instance atypique. On note par exemple le non remplacement d’un membre démissionnaire depuis mai 2024. Par ailleurs, la nomination de plusieurs nouveaux membres n’est pas conforme à la Charte puisqu’ils ne relèvent pas des critères validés par l’équipe municipale. Il en résulte un sentiment d’illégitimité de certains d’entre nous qui ne savent pas à quel titre ils ont été sollicités. Et certains habitants, parmi ceux qui auraient souhaité contribuer à cette instance en 2020 mais dont la participation avait été refusée au nom des critères prévus dans la Charte, peuvent légitimement avoir l’impression d’un deux poids deux mesures.

Bien évidemment, tout ceci s’explique, pour partie au moins, par une surcharge de travail du bureau municipal, et sans doute par l’intérêt plus lointain accordé à l’instance par les autres membres du Conseil. Reste que les aspects formels de la constitution du CCDH et des relations Conseil/Comité jouent pour une bonne part sur la légitimité du CCDH, et en conséquence sur l’intérêt de son existence tant pour le Conseil municipal que pour les habitants.

Et après ?

Le CCDH, instauré par l'équipe municipale suite aux élections de 2020, a été une création entièrement nouvelle, tout comme la mise en place de commissions participatives.

Pour la municipalité et les membres désignés du CCDH ce fut un grand saut dans l'inconnu. Après un peu plus de cinq années de fonctionnement, il était indispensable et pertinent de faire un bilan de cette expérience.

Ce bilan sera réalisé avec tous les membres, anciens et actuels, ayant siégé au CCDH depuis le début du mandat. Le conseil municipal a été également invité à faire son propre bilan du CCDH. La présentation de ces deux rapports sera faite au mois de novembre dans le cadre d'une séance publique du Conseil municipal et sera suivie de leur mise en discussion.

Dès lors, le Comité consultatif des habitants, structuré pour le mandat municipal 2020-2026, cessera son activité.

Pour le Comité consultatif des habitants de Proveysieux,

le 7 octobre 2025

Fabrice Clerc, Véronique Laforets, référents.

Intégrale des contributions

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS DE PROVEYSIEUX
Contribution n° 01
du 3 novembre 2020
3 points

En structurant le Comité consultatif des habitants, vous nous avez chargés de produire une analyse collégiale sur tout sujet concernant la vie du village et sur l'action portée par l'équipe municipale. Le Comité que nous formons s'est d'ores et déjà réuni deux fois en réunions plénières, et certains d'entre nous ont assisté à la séance publique du Conseil municipal du mois de septembre ainsi qu'à des commissions participatives.

Ces premiers travaux nous permettent de vous faire part des remarques et suggestions suivantes.

► Point n° 1 La liste des contribuables que vous avez transmise à la Direction des finances publiques en vue de la désignation des commissaires composant la Commission communale des impôts directs comprend 16 hommes et une femme. Il résulte de ce déséquilibre que cette instance de 6 titulaires et 6 suppléants comprendra au mieux une femme pour onze hommes, ce qui nous paraît très dommageable. Il ne s'agit pas là pour nous de porter une revendication féministe, mais de vous alerter quant aux conséquences de cette disproportion sur votre projet de favoriser la participation des habitants. Si nous sommes convaincus que cette disproportion ne correspond pas à un choix délibéré de votre part, elle renvoie inévitablement l'image que la participation n'est pas attendue de la part de tous les habitants, ou que certains sujets sont réservés à une moitié d'entre eux.

► Point n° 2 La subvention allouée par Proveysieux à l'association de la crèche de Quaix-en-Chartreuse a été votée pour un montant de 150€ annuels. Mis en regard des services rendus à la population proveysarde par cette structure, ce montant est dérisoire, ce que le conseil municipal a lui-même reconnu. L'argument avancé de reconduire à l'identique ce financement en attendant l'élaboration d'une convention de partenariat se comprend tout à fait d'un point de vue administratif et gestionnaire. Toutefois, il ne rend pas compte de l'ambition municipale. Il nous semblerait judicieux d'augmenter cette subvention, même symboliquement, afin d'attester de votre attachement à la crèche et de votre volonté de vous engager dans un projet de coopération ou de création de crèche intercommunale.

► Point n° 3 Un certain nombre de parcelles situées sur le hameau de Planfay ont été entretenues de longue date par Monsieur André Jaillet de Quaix-en-Chartreuse. Celui-ci arrêtant son activité, se pose la question de la relève agricole sur des terrains convoités de part leur facilité d'exploitation. Nous suggérons que la commune se saisisse du sujet et puisse assurer une forme de coordination de cette reprise entre les différents propriétaires et les agriculteurs susceptibles d'être intéressés. Au-delà de l'attribution à tel ou tel exploitant, la question de l'utilisation de ces parcelles touche de près les questions de développement local, d'emploi au village et, en conséquence, de démographie.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour tout échange ou complément que vous jugeriez nécessaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations les meilleures,

Pour le Comité consultatif des habitants, Gisèle Roche & Jacques Michallet

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS DE PROVEYSIEUX
Contribution n° 02
du 10 déc 2020
4 points

► Point n° 1

Saisi par le Maire pour avis sur le dossier du bilan énergétique des bâtiments, le Comité Consultatif dans sa réunion du 10 décembre 2020 :

- Note l'intérêt de l'historique présenté, les difficultés successives et jamais solutionnées durablement au prix d'un casse-tête pour les utilisateurs, un souci récurrent pour les élus, un service rendu aléatoire et non satisfaisant, et surtout des dépenses énergétiques et de gestion qui, accumulées pourraient représenter en fonctionnement ce qui au final aurait pu justifier en temps voulu un investissement approprié.
- Estime nécessaire de ne pas attendre pour lancer une réalisation pérenne en terme de facilité de fonctionnement pour les utilisateurs scolaires et plus économe en dépenses énergétiques.
- Souscrit aux solutions possibles présentées aux motifs suivants :
  1) quel que soit l'avenir des effectifs scolaires à moyen ou long terme, l'école actuelle demeure un bâtiment central pour la vie du village et n'aura aucun problème à assurer son service public s'il devait un jour changer de destination (habitat groupé, centre d'accueil jeunes arrivants, personnes âgées..)
  2) un plan d'investissement avec des réalisations par paliers annoncés, semble une possibilité à retenir en vue d'arriver à une isolation correcte de l'ossature dans son ensemble, dont les combles (bibliothèque, espace de repos...), et venir certainement à un choix de production énergétique différent visant l'ensemble des bâtiments sur ce secteur de vie publique.
- La section fonctionnement du budget communal ne peut continuer à être mis à mal quand le relai s'annonce propice en termes d'investissement (début de mandat, taux d'intérêt intéressants, hauteur inédite de subventionnements).

Ne perd pas de vue que des arbitrages financiers notamment seront indispensables au vu d'autres secteurs de la vie de la commune à ne pas négliger.

►Point n° 2

- Prend acte avec satisfaction lors du Conseil Municipal du 18 novembre dernier du potentiel participatif à la vie municipale : commissions nombreuses et au travail, nombre de participants encourageant et révélateur d'une nouvelle dynamique.
- Note qu'une attention peut s'avérer précieuse en termes de fonctionnement pour que ne s'installe pas un effet de surcharge pour les élus comme pour les participants sur des sujets qui, un moment, vont se croiser.

► Point n° 3

Informe le Maire sur l'accès des 12 membres du Comité Consultatif au site intranet qui vient de lui être ouvert :

- sur l'espace qui lui est dédié, le Comité Consultatif postera des informations ponctuelles sur l'avancée de ses travaux, ses recherches, ses consultations, son agenda

- les contributions à caractère officiel n'y figureront éventuellement qu'après réception du Maire et l'équipe municipale auxquels elles sont prioritairement destinées.
- ayant accès aux Commissions Participatives dans leur ensemble, les 12 membres ont convenu de ne s'exprimer sur ce site Intranet qu'avec le consensus du Comité Consultatif et l'accord des référents.

► Point n° 4

Souhaite déléguer deux de ses membres qui seront présentés à ce titre : Véronique LAFORETS à la Commission « Aménagement » et Cyril DOMENECH à la Commission « Enfance et Jeunesse ».

Ils n'ont aucun mandat pour exprimer individuellement une position officielle du Comité Consultatif, mais pourront bien sûr lui faire remonter l'information jugée utile.

Rappelle que des membres du Comité peuvent s'inscrire pour participer à la Commission de leur choix, rappelant qu'ils le font alors à titre personnel et en le précisant à leurs interlocuteurs.

Vu, les référents : Gisèle ROCHE et Jacques MICHALLET

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS de PROVEYSIEUX
Contribution n° 03
du 25 février 2021
6 points

Sollicité par le Maire (e-mail du 25 février), à l'issue d'une assemblée plénière en visioconférence du 23 février réussie en termes de démocratie participative, et à un mois du vote du budget de la commune, le Comité Consultatif propose ce qui lui semble être des points de vigilance quant aux choix qui seront faits suite au travail très intéressant des commissions participatives.

► Point n° 1
Commission Prospective et Aménagement. Tout en saluant le travail réalisé par la commission (en particulier quant à l'aménagement du centre bourg et la sécurisation de la route), il attire l'attention sur l'impression de manque d'efficience de cette commission du fait peut-être de l'organisation trop séparée en différents thèmes. Il ressort que le logement qui est un sujet autant difficile que porteur d'enjeux majeurs pour le village (démographie, structure de la population notamment) peut vite manquer de personnes pour y travailler. Des thèmes plus « accessibles ou même attractifs » sont susceptibles de repousser très loin dans une autre mandature un sujet ardu qui pourtant figure dans les engagements pris.

► Point n° 2
Commission Enfance Jeunesse Éducation. Il paraît important de faire réponse aux enfants avec un résultat prochain : par exemple les marquages au sol dans la cour de l'école en faisant appel à leur contribution. Arrêt de car à Moretière ?
Conforter également l'initiative déjà bien engagée de cantine bio avec la commune voisine.

► Point n° 3
Les installations agricoles existantes et nouvelles doivent conserver le soutien sans faille de la collectivité.

► Point n° 4
Pertinence du projet de financement de l'entretien de la route de Girieu par une redevance au m³ par les propriétaires. Pose d'une barrière à envisager ?

► Point n° 5
Budget 2021, section Investissement.
S'appuyant sur le rendu solide de la Commission Énergie et Mobilité, le Comité Consultatif estime que le scénario dit « léger » concernant le bâtiment de l'école constitue un minimum qui ne peut être différé. Les raisons en ont été décrites au point n° 1 de la contribution précédente du 10 décembre 2020 (effet-pivot d'un début de mandat, taux d'intérêts intéressants et hauteur inédite du subventionnement).

La priorité doit être donnée à la rénovation de l'école par rapport à la mise en place de production d'énergie en allant si possible au scénario 1. Attention à l'équilibre financier entre les différents projets, notamment entre la création de logements et la rénovation énergétique de l'école.

► Point n° 6

Budget 2021, section Fonctionnement.
Un consensus quasi général du Comité Consultatif attire l'attention du maire pour que ne soit pas reconduite à zéro la ligne budgétaire des indemnités des élus, qualifiée réglementairement "de dépense obligatoire pour la commune". Les associations de Maires ruraux se sont mobilisées de longue date pour obtenir aussi une "dotation particulière d'aide à l'exercice des mandats locaux" qui vient d'ailleurs d'être réévaluée en 2020. Ces indemnités ne sont que justice et respect pour le travail des élus dans les petites communes

Pour le Comité Consultatif, les référents : Gisèle ROCHE – Jacques MICHALLET

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS de PROVEYSIEUX
Contribution n° 04
du 29 avril 2021
2 points

► Point n° 1 LOGEMENT

Dans sa séance du 29 avril 21, le Comité Consultatif des Habitants soutient le vote du budget de l'année qui scelle un certains nombre de choix bienvenus et décidés avec détermination pour le village. Il s'est interrogé sur la question du logement figurant dans le programme de l'équipe municipale.
Le Comité relève qu'il peut être intéressant de ne pas trop attendre pour préciser les tenants et les aboutissants de cette question toujours complexe du logement. Ce sujet, véritable serpent de mer par ses multiples facettes et le plus souvent repoussé faute de moyens voire de capacité à saisir la bonne « entrée » important pour notre commune, suppose l'engagement d'une réflexion forte souvent moins attrayante que pour d'autres sujets au sein des commissions. De la question de l'urbanisme à celle de l'assainissement (et l'impression désagréable du « non engagement » de la Métro qui pourtant en a mission avec des décisions individuelles parfois contradictoires), en passant par les inventaires déjà réalisés sur l'habitat existant (vide ou à rénover), la place de l'école et la rénovation de son habitat, les angles d'attaques sont multiples et donc rapidement sujet à un positionnement d'attente.

► Point n° 2 : SÉCURITÉ de la ROUTE

Le Conseil Municipal a déjà travaillé, notamment avec un bureau d'étude, sur cette question à propos de laquelle le Comité Consultatif des Habitants souhaite émettre une petite « alerte ».
Attentif aux propositions concrètes qui se feront jour même à minima et dans des délais raisonnables, le Comité sera aux côtés du maire exerçant ses pouvoirs de police, mission parfois délicate dans un contexte de petit village où tout le monde se connaît. Il reste attentif à quelques points largement repérés comme « accidentogènes » pour vitesse excessive (secteur école-mairie/traversée de Pomarey/« ligne droite » de Moretière. Il suggère par exemple que le panneau d'entrée en agglomération du Mollard et ses 50 kmh soit déplacé peut-être au Châtaignier-carrefour-La Rigaudière dont le trafic s'est accru nettement ces dernières années. La même proposition pourrait valoir pour le secteur Pont du Gua – sortie de Pomarey ou la densité des habitations est uniforme tout au long de ce trajet.

Pour le Comité Consultatif, les référents : Gisèle ROCHE – Jacques MICHALLET

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS de PROVEYSIEUX
Contribution n° 05
du 10 juillet 2021
3 points

► Point n° 1
Concernant l'adressage aujourd'hui terminé sur la commune avec la pose des plaques nominatives des hameaux et leurs voiries, ainsi que la distribution à domicile de celles comportant le numéro attribué à chacun, le CCDH :
- pointe et demande que soit « rattrapée » l'anomalie consistant à ne pas avoir porté mention de « Madame » et de son nom éventuel, sur le justificatif officiel du changement d'adresse. Cet oubli pose des problèmes que le seul « usage » ne peut régler, et encore moins l'attestation d'hébergement produite par le titulaire masculin de l'adresse à l'intéressée !
Le changement d'adresse n'étant pas du fait des habitants eux-mêmes, il apparaît indispensable d'éditer rapidement un document rectificatif officiel qui simplifiera les démarches de mise à jour auprès des services et prestataires concernés.

► Point n° 2
- demande à Mr le Maire l'accord sur la présence aux réunions informatives et d'échanges organisées dans les hameaux, d'un membre ès qualité du CCDH (non résident lui-même du hameau).

► Point n° 3
- présentera, comme prévu dans ses statuts, son premier rapport annuel en séance publique du Conseil Municipal du 23 septembre 2021.

Pour le Comité Consultatif, les référents : Gisèle ROCHE – Jacques MICHALLET

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS DE PROVEYSIEUX
Contribution n° 06
du 18 novembre 2021
6 points

Suite à sa séance du 18 novembre 2021, le Comité Consultatif des Habitants (CCDH),

1. Confirme sa demande, validée par l'ensemble de l'équipe municipale le 29 septembre, de voir figurer in extenso son rapport 2021 sur le site de la mairie.

2. Informe monsieur le Maire avoir procédé à l'élection annuelle de ses référents et secrétaires. Cyril DOMENECH et Véronique LAFORETS remplacent Jacques MICHALLET et Gisèle ROCHE aux postes de référents, Pierre BLANC et Olivier DEBRAY restent secrétaires.

3. Rappelle les délégations confiées à Cyril DOMENECH pour représenter le CCDH à la commission « Enfance-Jeunesse », et à Véronique LAFORETS pour la commission « aménagement ».

4. Reconnaît comme essentiel le choix spécifique de l'équipe municipale d'avoir nommé des jeunes Proveysards dans le CCDH, et prend à coeur d'assurer la pérennité du collège qu'ils composent. L'expérience de la première année met en évidence la nécessité, tant pour les autres membres du Comité que pour l'équipe municipale, de renforcer et valoriser la fonction d'initiation à la vie communale du CCDH. Des aménagements de fonctionnement pour une meilleure intégration des plus jeunes au sein du Comité viennent d'être actés. Une organisation collective pour faciliter leurs déplacements lors des réunions a été mise en place, de même qu'un « tutorat » pour accompagner en interne les jeunes qui le souhaitent. Ce tutorat devrait permettre aux jeunes de prendre des renseignements et de se forger une opinion dans un cadre plus confortable que les seuls moments de réunions durant lesquelles leur prise de parole, face à tout un groupe de personnes déjà aguerries à la vie municipale, est forcément difficile.

   D'autres initiatives sont en réflexion :
   - ouvrir une des réunions de l'année plus largement aux 15-25 ans de la commune à un moment/horaire plus propice (vacances ?), et sous la conduite du collège jeunes lui-même,
   - recueillir auprès de la jeunesse les idées et propositions sur la vie et l'avenir du village qui ne seraient pas remontées dans les commissions extra-municipales afin de les transmettre au Maire et au Conseil Municipal,
   - une intervention synthétique et pédagogique d'un(e) élu(e) sur les tenants et aboutissants de la gestion d'une commune
   - la formalisation plus solennelle de leur nomination au CCDH
   - etc.

5. Communique les deux sujets qu'il souhaite prioritairement aborder cette année.

   I) <u>la question de l'habitat qu'il juge centrale</u>, comme annoncé dans sa contribution n°4 du 29 avril 2021 et au chapitre « perspectives » de son rapport annuel remis en conseil municipal le 29 septembre 2021 (page 8). Le CCDH entend apporter sa contribution active au travail de l'équipe municipale sur ce sujet particulièrement difficile.

II) la gouvernance municipale d'une petite commune au sein de la structure intercommunale Grenoble Alpes Métropole.

6. Sollicite la présence du maire et/ou celle de l'adjoint en charge du dossier « Logement/aménagement » à sa prochaine réunion prévue le jeudi 27 janvier 2022 à 19h00.

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS DE PROVEYSIEUX
Contribution n° 07
du 27 janvier 2022
9 points

Suite à sa séance du 27 janvier 2022, le Comité Consultatif des Habitants (CCDH),

1. Regrette le retard pris quant à la publication des comptes rendus des commissions participatives sur le site dédié au travail collaboratif. Ce délai vient contrarier l'engagement de transparence de la vie publique pris par l'équipe municipale, et peut nuire à la dynamique des commissions.
2. Souligne la qualité du dernier bulletin municipal tant sur le fond que sur la forme. Cette publication est attractive, intéressante et de nature à faire envie à beaucoup de communes.

HABITAT-LOGEMENT

Au cours de la séance publique du Conseil municipal du 26 janvier, le Comité Consultatif des Habitants (CCDH) a appris que la décision d'adhérer à la Société Publique Locale Inovaction avait été ajournée.

3. Après s'être déjà exprimé lors de contributions précédentes à ce sujet, le CCDH comprend l'hésitation de l'équipe municipale qui a déjà pris à bras le corps et avec efficacité nombre de ses missions, mais réaffirme sa sensibilité aux questions d'habitat et de logement éminemment stratégiques pour l'avenir du village, et confirme qu'il s'empare de cette question considérée prioritaire.
4. Estime que les sujets de l'habitat et du lieu de convivialité n'ont pas à être en concurrence dans l'action publique, ces deux thèmes n'étant absolument pas du même niveau. Le premier figure en bonne place dans la profession de foi de l'équipe municipale, demande à être engagé tôt dans un mandat municipal, et porte des enjeux majeurs en termes d'avenir du village qui sont sans commune mesure avec ceux du lieu de convivialité.
5. Invite l'équipe municipale à se doter sans délai de toutes les ressources disponibles (SPL Inovaction, AURG notamment) pour engager et soutenir sa réflexion sur le sujet, comme elle a su le faire pour le thème « Energie-mobilité » en adhérant rapidement, par principe, et sans projet défini à la SPL ALEC.
6. Propose son soutien total pour la part de responsabilité qui est la sienne, tant auprès de l'équipe municipale que de la population ou d'organismes extérieurs.
7. Précise que cette position du CCDH est prise à l'unanimité
8. Adressera dans la dernière semaine de février une contribution, étoffée en termes de contenu, motivant l'importance de cette orientation quant à l'avenir du village.
9. Sollicite la présence du maire et/ou celle de l'adjoint en charge du dossier « Logement/aménagement » lors de sa prochaine réunion prévue le jeudi 24 mars 2022 à 19h00.

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS DE PROVEYSIEUX
Contribution n° 8
du 24 février 2022
5 points et annexes

Cette huitième contribution vient préciser et motiver la position du Comité Consultatif des Habitants de Proveysieux concernant les questions d'habitat, et réaffirmer la prépondérance de leur prise en compte pour l'avenir du village.

Elle a été élaborée de la manière suivante :

- reprise des précédents travaux du CCDH (comptes rendus, contributions, rapport annuel)
- mise en place d'un sous-groupe pour débroussailler et préparer le travail du comité à ce sujet (décembre 2021)
- réunion spécifique avec l'habitat comme seul point à l'ordre du jour (janvier 2022)
- travail individuel de précision des idées et recueil d'informations complémentaires (11 membres du comité mobilisés)
- synthèse et formalisation des écrits de chacun
- relecture, ajustements et validation par tous (février 2022)

Elle est présentée en 5 points et des annexes.

Point n° 1 – L'habitat, un sujet incontournable pour l'avenir du village

Point n° 2 – Ce qui pourrait être fait et les pistes à explorer

Point n° 3 – Comment pourrait-on s'y prendre ?

Point n° 4 – Points de vigilance

Point n° 5 – Soutiens et opportunités

Annexes

Point n° 1 – L’habitat, un sujet incontournable pour l’avenir du village

La proximité de Grenoble et le cadre de vie de Proveysieux jouent très fortement sur l’attractivité de la commune. En termes d’avenir du village, la question de l’habitat est en conséquence majeure.

Il est capital de maintenir la dynamique d’une vie de village avec ses échanges intergénérationnels de l’école aux plus anciens et nouveaux arrivants : des chances existent déjà avec le support historique d’associations indispensables, de la diversité d’origine sociale, des métiers exercés, des centres d’intérêts, et de sa vie agricole contribuant largement au maintien de ses paysages.

À cette fin, un certain nombre de perspectives et de conditions doivent être garanties à terme, en prenant soin d’associer au mieux la population à la démarche :

►Ne pas laisser le village évoluer sous la seule loi du marché de l’immobilier, afin que des gens à revenus modestes restent ou accèdent au village. Pour exemple, les prix qui se pratiquent de plus en plus couramment ne sont accessibles qu’à des personnes qui disposent de revenus importants : emprunter 300 000 euros sur 20 ans nécessite un revenu mensuel de 4 300€ ; emprunter 400 000 euros sur la même durée requiert un revenu avoisinant 6 000€/mois (estimations réalisées avec le site https://www.service-public.fr).

Deux graphiques (page 87) situent les niveaux de vie et de qualification des habitants de Proveyzieux au regard des populations métropolitaine, départementale et nationale.

La carte disponible page 88 met une focale sur la répartition géographique des niveaux de vie au village. Dans une lecture fine, on observe que le niveau de vie des habitants se calque sur l’ancienneté des mutations foncières (récentes à Rigaudière, plus anciennes sur Pomarey, quasi inexistantes au Mollard), confirmant s’il en était besoin que la pression immobilière modifie la composition sociale du village.

►Préserver et renforcer la mixité sociale au village pour conserver la présence d’habitants qui participent, au même titre que la vie associative, au bon fonctionnement et à la richesse humaine de notre commune, et qui pourraient ne plus pouvoir « se payer Proveysieux » : artisans, agriculteurs, personnels municipaux, emplois familiaux.

►Influer, même modestement, sur une maîtrise de l’avenir de l’école à long terme avec l’arrivée de nouveaux habitants et le maintien possible des jeunes qui y ont grandi. La continuité de l’école, on le sait, conditionne la dynamique du village.

►Préserver et renforcer l’activité économique : agricole, forestière, artisanale, favorisant la découverte du site et l’activité culturelle et artistique. Faciliter les savoirs-faire avec la production/vente de produits locaux.

►Se donner la possibilité de tenir ouverts des espaces, pas seulement dans le seul but de les garder habitables, mais en poursuivant, avec des moyens locaux, une gestion avisée des milieux et de la forêt communale ou privée.

►Donner des perspectives et une sécurité à des personnes vieillissantes qui peinent à rester chez elles (maison trop grande, trop difficile à chauffer et à entretenir…), ou qui peuvent se sentir isolées malgré la bienveillance des voisins, celles qui souhaitent vivre dans un autre espace-logement, ou encore qui sont en souci pour que leur bien reste dans la famille. Sans oublier certains Proveysards qui n’arrivent pas ou plus à entretenir leur patrimoine

►Enrichir sur le long terme la commune avec quelques possibilités de revenus en augmentant sa réserve foncière, et par voie de conséquence ses marges de manœuvres en consolidant le budget communal mis à mal par les diminutions successives des dotations de l’État

Point n° 2 – Ce qui pourrait être fait et les pistes à explorer

Deux voies qui ne s'excluent pas l'une et l'autre nous paraissent importantes à

►Bâti existant : permettre aux propriétaires de restaurer et/ou réhabiliter des habitations ou bâtiments en vue d'abonder une offre locative pérenne. Sur le plan foncier, s'attacher à rendre habitables des granges, et à reclasser constructibles des terrains perdus au travers du PLUI, sans oublier non plus le foncier non bâti et les difficultés que rencontrent certains propriétaires à entretenir leur patrimoine.

►Construction ou aménagement sous maîtrise communale : De petits bâtiments municipaux (à côté de l'école, à Pomarey…) pourraient être diversement dévolus en fonction des besoins repérés : logement locatif à long terme (y compris logement de fonction), habitat semi-collectif pour des personnes âgées, colocation de jeunes du village, logement d'urgence avec affectation temporaire gérée par le CCAS, gîte touristique communal en cas de vacance ponctuelle, etc. Une souplesse d'utilisation permettrait à la fois de répondre à des besoins qui évoluent nécessairement, tout en préservant une continuité des rentrées financières pour la commune.

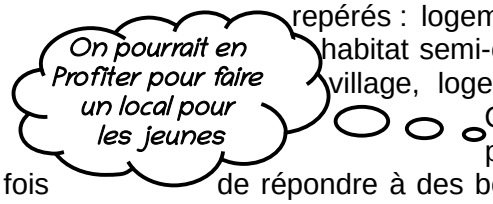

Point n° 3 – Comment pourrait-on s'y prendre ?

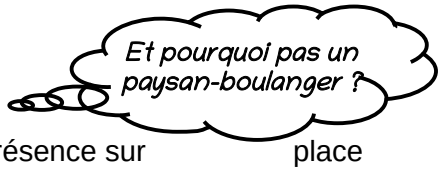

►Travailler la réflexion sur l'habitat de concert avec d'autres préoccupations portées par l'équipe municipale : action sociale, développement économique, lieu de convivialité, emploi local, mobilité et usage de la départementale… À titre d'illustration, la présence sur place d'assistantes maternelles allège les besoins de crèche et d'animation périscolaire, des agents municipaux ou des employés familiaux résidant au village limitent les déplacements sur la départementale, etc.

►Collecter et compiler les renseignements concernant les aides publiques dont les propriétaires peuvent disposer pour louer leur bien dans le cadre d'un projet de location solidaire (dispositifs Solibail, aide aux travaux de rénovation, etc.). Diffuser ces informations (document papier, site internet de la commune, réunion publique, etc.).

►Se renseigner sur les Organismes fonciers solidaires (OFS), les BRS (bail réel solidaire), les dispositifs de « propriétaires solidaires », etc.

►Remettre sur le métier la question de l'assainissement, même si elle oblige à (re)discuter avec la métropole grenobloise.

►Prendre contact avec les propriétaires sans héritiers directs et leur faire savoir que la commune peut être une force de propositions pour que la transmission de leurs biens puisse s'inscrire dans la dynamique locale présentée ici.

Point n° 4 – Points de vigilance

►S'il n'est pas certain qu'une action publique suffise à infléchir les effets de la pression immobilière, il importe de ne pas se laisser paralyser par la difficulté du sujet.
Au-delà de ce qui pourra être réalisé concernant l'habitat, il y a là un enjeu fort de confiance dans le politique : il serait dommageable qu'une équipe municipale pleine d'énergie, capable de faire aboutir rapidement des réalisations qui font déjà l'unanimité, butte sur un point important de sa profession de foi. Ce serait un message brouillé pour la suite : la sienne, celle de l'équipe suivante, et celle du village. En effet, pour un habitant, entendre parler de ce sujet depuis des années sans le moindre coin de ciel bleu ou le moindre début d'inscription dans un projet, serait fortement démobilisateur et risquerait à terme d'affaiblir l'intérêt pour Proveysieux de rester une commune.

►Ne pas monter une « usine à gaz » qui condamnerait à coup sûr à l'abandon du moindre projet. Mais envisager des choses faisables, nécessairement modestes compte tenu des possibilités financières de la commune, et en adéquation avec la capacité du village à accueillir de nouveaux habitants. L'idée n'est pas d'amener 20 % de population supplémentaire que l'on aurait du mal à intégrer, quelles que soient ces populations.

►Ne pas aborder le sujet sous l'angle du « logement social ». Même si 65 % de la population française y est éligible, ce terme est clivant et gagnerait à être remplacé par une expression plus adaptée à un petit village.

►Veiller à contenir le développement des hébergements touristiques privés qui tronquent vite l'offre locative pérenne dont la commune a besoin pour l'équilibre social de sa population.

►Veiller à préserver des terrains mécanisables sur lesquels l'activité agricole pourrait être développée.

Point n° 5 – Soutiens et opportunités

►La Société publique locale Inovaction (SPL) et l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG) ont été identifiées comme des organismes susceptibles de soutenir la réflexion de l'équipe municipale et accompagner son action.

►L'évolution de l'opinion publique au village permet sans doute aujourd'hui ce qu'elle a empêché il y a 15 ou 30 ans : les « anciens habitants », parfois après avoir constaté que la règle du marché interdisait à leurs propres enfants de résider au village, sont aujourd'hui moins réticents à envisager une action publique visant un équilibre social de la population.

►Le CCDH ré-affirme son entier soutien sur le sujet (disponibilité, expérience, expertise d'usage) tant auprès de l'équipe municipale que de la population ou d'organismes extérieurs.

Annexes de la contribution N°8

Distribution des diplômes dans la population

Source : Insée 2015

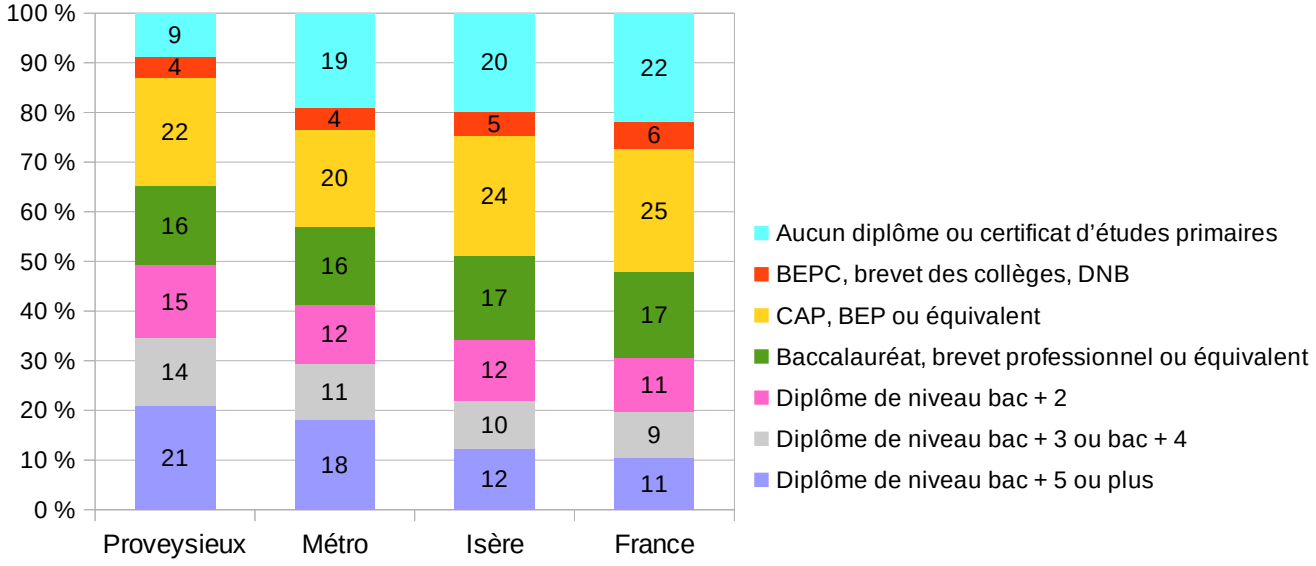

Niveau de vie médian par habitant

(En euro et par an - Insée 2019)

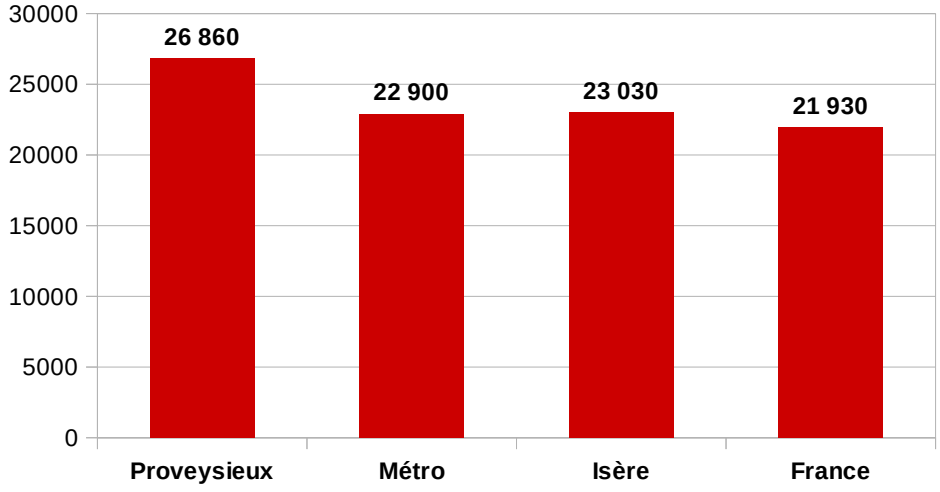

Le niveau de vie correspond au revenu disponible des ménages par « Unités de consommation », chaque individu étant comptabilisé comme suit : 1 UC au premier adulte, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le revenu disponible est le revenu des ménages après redistribution. Il prend en compte le revenu initial (salaires, pensions, revenus fonciers et financiers, etc.), augmenté des prestations sociales reçues et diminué des impôts versés.

Le niveau de vie médian est une valeur pivot : la moitié de la population a plus, l'autre moitié a moins. Il ne s'agit pas d'une moyenne, celle-ci étant habituellement plus élevée.

Niveau de vie localisé pour la commune de Proveyzieux
Source : Insée (Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) – Données 2019

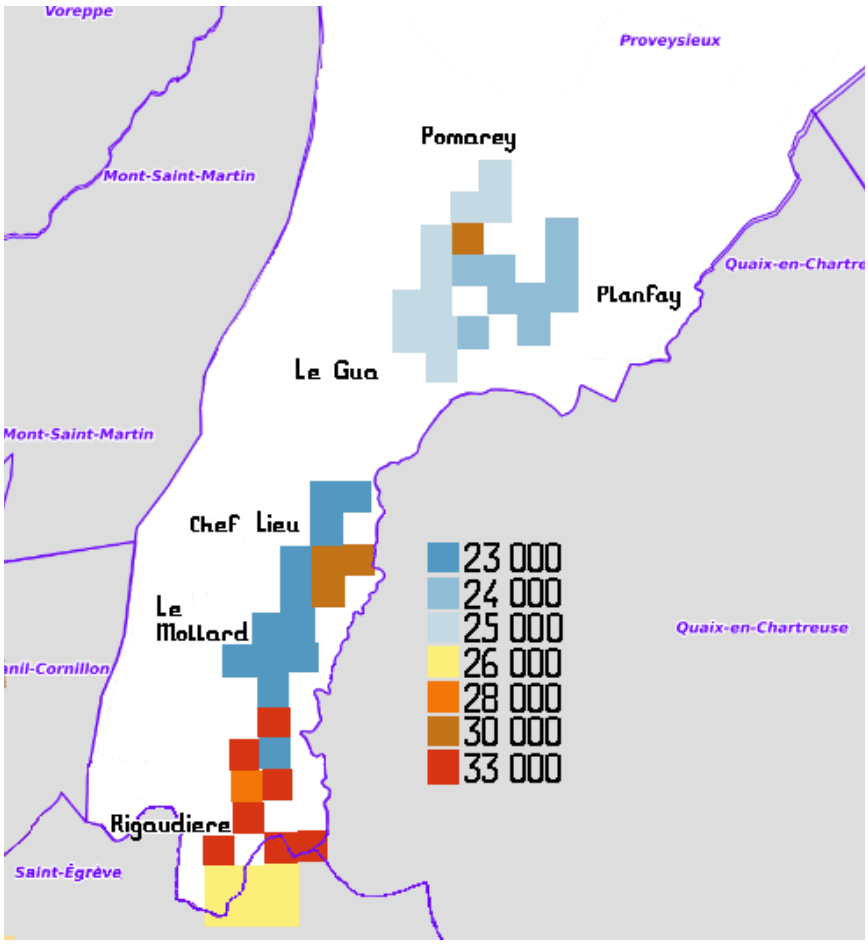

Précision sur les sources et définitions

Le Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) de l'Insée est établi à partir des données fiscales et celles des organismes gestionnaires des prestations sociales. Une version plus détaillée de cette carte est disponible sur le site Géoportail (https://www.geoportail.gouv.fr).

Confidentialité : Pour protéger les informations personnelles, l'Insee attribue aux carreaux de moins de onze ménages une valeur moyenne, calculée à partir des carreaux voisins.

Le niveau de vie correspond au revenu disponible des ménages par « Unités de consommation », chaque individu étant comptabilisé comme suit : 1 UC au premier adulte, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le revenu disponible est le revenu des ménages après redistribution. Il prend en compte le revenu initial (salaires, pensions, revenus fonciers et financiers, etc.), augmenté des prestations sociales reçues et diminué des impôts versés.

Le niveau de vie médian est une valeur pivot : la moitié de la population a plus, l'autre moitié a moins. Il ne s'agit pas d'une moyenne, celle-ci étant habituellement plus élevée.

Exemple pour Proveysieux : Carré bleu pâle (Le Gua, Savoyardière), signifie que 50 % des habitants du carré ont un niveau de vie supérieur à 25 000€ annuels, et l'autre moitié moins de 25 000€. Pour un couple sans enfants, cette somme représente approximativement 3 100€ mensuels (prestations sociales comprises et impôts déduits) ; pour une famille composée de 2 parents et 2 adolescents, ce même niveau de vie médian correspond à un revenu disponible de 5 200€/mois.

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS DE PROVEYSIEUX
Contribution n°9
du 19 mai 2022
3 points

Suite à sa séance du 19 mai 2022, le Comité Consultatif des Habitants (CCDH),

1. Souhaite que sa contribution n°8 du 24 février dernier portant sur l'importance de la question de l'habitat pour l'avenir du village figure in extenso sur le site de la mairie.

2. Propose de déléguer deux de ses membres pour encadrer une table de dépouillement réservée aux jeunes de la commune lors du deuxième tour des élections législatives le 19 juin 2022.

3. Émet une réserve touchant non pas au principe, mais à la réalisation de l'aménagement de la place de Pomarey. Ne serait-il pas judicieux de mobiliser des habitants au sein d'un « groupe-action-projet », qui ne soient pas déjà impliqués dans les associations ? Ces dernières, à chaque fois très sollicitées bien qu'en manque de relève et d'effectif, ont déjà une tâche importante reconnue dans les animations locales du village.

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS DE PROVEYSIEUX
Contribution n°10
du 8 septembre 2022
3 points

Suite à sa séance du 8 septembre 2022, le Comité Consultatif des Habitants (CCDH),

1- S'inquiète des effets du changement climatique qui se font ressentir à Proveysieux, en particulier ceux causés par la période de sécheresse de cet été. La nature a souffert sur notre commune : la forêt avec ses peuplements ont perdu~~s~~ une partie de leur feuillage (réaction de protection pour assurer leur survie), les attaques d'insectes ravageurs (scolytes) ont profité de la faiblesse des arbres, les prairies ont complètement séché obligeant les éleveurs à nourrir prématurément leurs animaux, les jardins ont offert des productions de légumes souvent désastreuses par défaut d'arrosage, la faune sauvage a certainement subi ce manque d'eau.

Les conséquences de cette situation se sont traduites par deux incendies qui ont heureusement été maîtrisés rapidement contrairement à celui déclaré sur les communes voisines de Voreppe et la Buisse.

Devant d'hypothétiques incendies qui risquent de se déclencher dans le futur, le CCDH s'inquiète du manque d'infrastructure (pistes et chemins) adaptées aux véhicules de lutte contre le feu.

- Il suggère à la municipalité de s'approcher du SDIS 38 pour engager une réflexion sur la mise en place d'accès normalisés sur la partie basse de la commune.
- Il propose également que les commissions « Agriculture » et « Forêts » investissent le sujet, en particulier concernant les incidences d'une reforestation « sauvage » aux abords des hameaux et les obligations d'entretien dans les 50 mètres des habitations.

2- Rappelle son impression d'essoufflement de l'élan associatif global sur la commune.

Il paraît important que le conseil municipal ait un regard attentif sur ce sujet pour l'année à venir. En effet, les associations jouent un rôle majeur au sein d'un village comme Proveysieux. Pour financer les activités scolaires et périscolaires des enfants, une partie du matériel pédagogique de l'école, assurer un lien social et convivial entre les habitants mais également permettre un accès à la culture grâce à diverses interventions extérieures, projection ou encore animations.

Tout ceci repose sur les bonnes volontés de quelques-uns qui ont besoin de relève pour diverses raisons. Les années écoulées, marquées par la crise sanitaire, ont certainement contribué à freiner l'élan. Il faut maintenant trouver de nouvelles forces vives pour assurer l'ensemble des manifestations à venir (indispensables pour certaines). Le 1er Mai a clairement été une réussite cette année mais ne doit pas cacher les difficultés réelles des associations à renouveler les effectifs pour continuer à assurer leur(s) vocation(s) sur une année complète.

Une consultation des associations par le conseil municipal suite à leurs AG respectives serait bienvenue afin d'évaluer plus précisément la situation de chacune.

3- Présentera son rapport annuel 2021-2022 lors de la séance du Conseil municipal du 28 septembre 2022

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS DE PROVEYSIEUX
Contribution n° 11
du 8 décembre 2022

Suite à sa réunion du jeudi 08 décembre 2023, le CCDH porte à la connaissance de Mr le Maire les éléments suivants :

1- Pour l'année 2022-2023, le Comité a nommé ses deux référents : Véronique Laforets et Jacques Michallet, et ses deux secrétaires : Pierre Blanc et Olivier Debray.

2- Propose que deux ou trois représentants du CCDH puissent rencontrer le bureau municipal 2 à 3 fois par an afin que la communication entre le comité et le Conseil ne se réduise pas aux seules présentations annuelles publiques de notre rapport. Ces rencontres, que nous envisageons succinctes, pourraient trouver place en amont ou en aval d'une réunion de bureau municipal.

3- Le CCDH, invité, sera représenté lors de la matinée du samedi 21 janvier 2023 à Pomarey, réunissant l'ensemble des commissions participatives appelées à faire le point sur les actions en cours et les projets à venir.

4- Signale la dangerosité de certains points de ramassage scolaire et de leur accès en période hivernale, du fait de l'absence d'éclairage public (Bellevue et Pomarey bas notamment), ou de la défaillance de celui-ci (en particulier Savoyardière). Suggère que la réflexion sur l'éclairage public au village s'empare sans délai de ce sujet et envisage des solutions rapides (éclairage ponctuel par détecteur de présence ou minuterie enclenchée par les piétons, campagne de sensibilisation auprès des jeunes scolaires et de leurs parents pour qu'ils veillent à leur visibilité via un éclairage personnel et/ou des gilets réfléchissants, etc.). Ces dispositions conforteraient le travail réalisé pour la vitesse notamment.

5- Dans le même fil que nos précédentes contributions portant sur les indemnités des élus, le CCDH porte une remarque sur la délibération présentée et adoptée, relative à la participation financière des membres du CCAS (élus et non élus) au coût du repas des Anciens du dimanche 11 décembre 2022. Si la décision adoptée tend heureusement à ne pas alourdir les finances communales, il apparaît cependant incongru et voire anormal que les personnes chargées de l'organisation et de l'animation de ce moment convivial paient leur repas. Au-delà de la seule perspective gestionnaire, ce point relève du principe démocratique selon lequel le fonctionnement public doit être pris en charge par la collectivité et ne peut, sous peine d'être fragilisé, reposer sur des désintéressements et des libéralités individuels.

Les élus ont droit à des frais de mission de service public prévus par les textes, et devraient, tout en réglant dans un premier temps leur repas, percevoir un remboursement à définir (intégralité du coût ou quote-part). Les non élus du CCAS devraient quant à eux, s'ils sont présents pour assurer la mise en œuvre et le déroulement d'une action publique, bénéficier de la gratuité.

Pour le Comité : Véronique Laforets, Jacques Michallet

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS DE PROVEYSIEUX
Contribution n° 12
du 9 octobre 2023
2 points

Suite à sa réunion du lundi 9 octobre 2023, le CCDH porte à la connaissance de M. le Maire les éléments suivants :

1 – Le Comité consultatif des habitants, dans sa nouvelle composition, nommera ses secrétaires et référents d'ici la fin de l'année civile. Pour la période transitoire, Véronique Laforets et Jacques Michallet conservent les fonctions de référents, et Olivier Debray celles de secrétaire.

2 – Apportera début novembre son avis au sujet de la nouvelle grille tarifaire du restaurant scolaire communal, notamment quant à la non-application de la tarification au quotient familial pour les familles ne résidant pas à Proveysieux. Pour ce faire, souhaite que lui soit transmis les scénarios financiers (avec et sans application d'une tarification au quotient familial pour les extérieurs) tenant compte des effectifs concernés à cette rentrée.

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS DE PROVEYSIEUX
Contribution n° 13
du 31 octobre 2023
5 points

Suite à sa réunion du mardi 31 octobre 2023, le CCDH porte à la connaissance de M. le Maire les éléments suivants :

1 – Le CCDH prend note de la démission de Serge Braymand et se tient à la disposition du maire pour envisager son remplacement au plus tôt.

2 – Fera des propositions de nomination pour le collège des jeunes lors de sa prochaine séance fixée le 20 décembre.

3 – Suite à la demande du maire concernant la tarification du restaurant scolaire :

► le CCDH est favorable au principe d'une tarification supérieure pour les familles qui ne résident pas au village. Éventuellement, et si les modes de gestion publique le permettent, ce surcoût pourrait apparaître en tant que tel sur les factures au titre d'une contribution forfaitaire au fonctionnement du service communal venant s'ajouter au tarif demandé aux familles du village à quotient familial équivalent.

► Salue le compromis trouvé en collaboration avec l'APE : celui-ci témoigne d'une capacité collective à gérer des exceptions.

► Suggère qu'à l'avenir soit adopté le principe d'aligner sur la grille tarifaire des familles proveysardes, les tarifs demandés aux parents non résidants qui contribuent à titre professionnel au bon fonctionnement de la commune : agents municipaux et enseignants, notamment.

4 – En réponse à la demande du maire sollicitant notre avis à propos du financement du SIVOM :

L'un des objectifs du SIVOM étant de mettre en place une contribution plus équitable que chaque commune apporte à son budget, outre les critères déjà retenus par le cabinet de conseil, il semble indispensable, pour respecter ce principe, que certaines particularités de la commune de Proveysieux soient prises en compte dans le mode de calcul de sa participation, particularités qui sont les suivantes :

- Les élèves des communes du SIVOM utilisent, dans le cadre scolaire, des infrastructures sportives dont les coûts d'entretien et de fonctionnement sont assurés par ledit SIVOM. Or les élèves de Proveysieux (et très certainement ceux de Quaix), hormis la piscine intercommunale, n'utilisent que le gymnase communal dont les coûts de fonctionnement et d'entretien sont entièrement assumés par la municipalité sans aucune participation du SIVOM.
- L'accès à la piscine intercommunale des élèves de Proveysieux dans le

cadre scolaire engendre des coûts de transport, entièrement à la charge de la commune, bien plus élevés que ceux des communes de la plaine.

- Les mêmes considérations sont en prendre en compte pour les habitants. Si une partie d'entre-eux fréquentent les établissements gérés par le SIVOM, une partie fréquente également le gymnase où sont organisées des activités sportives mises en place par des associations proveysardes.

C'est pourquoi, le CCDH pense que, si le SIVOM veut respecter le principe d'équité qu'il promeut, il doit participer (voire assumer entièrement) les coûts de fonctionnement et d'entretien du gymnase de Proveysieux d'une manière ou d'une autre (soit sous forme de remise sur la participation de Proveysieux au SIVOM, soit sous forme de subvention/contribution). Le SIVOM doit également faire en sorte que le coût des transports des élèves de Proveysieux, lorsqu'ils se rendent à la piscine intercommunale dans le temps scolaire, soit égal à ceux des autres communes soit sous forme de subvention, soit sous forme de remise sur la participation de la commune au budget du syndicat intercommunal.

5 – Le CCDH partiellement renouvelé reste attentif et sensible à la question de l'habitat telle que travaillée depuis le début du mandat. Face à un sujet porteur d'enjeux majeurs pour l'avenir du village, mais complexe et délicat, le comité renouvelle son soutien à l'équipe municipale et, pour la part de responsabilité qui est la sienne, propose son aide pour tout objet que les élus jugeront utile.

Dans sa période d'appropriation collective des dossiers, souhaite rencontrer les élus en charge du sujet pour une séance de travail dédiée à la présentation et la discussion de l'avancée des réflexions et des éventuelles options de mises en œuvre d'ici la mi-décembre.

Pour le Comité : Véronique Laforets, Jacques Michallet

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS DE PROVEYSIEUX
Contribution n° 14
du 31 octobre 2023
5 points

Suite à sa réunion du mercredi 20 décembre 2023, le CCDH porte à la connaissance de M. le Mire les éléments suivants :

1-Concernant le fonctionnement du CCDH :

- Pour l'année 2023-2024, le Comité a nommé ses deux référents : Fabrice Clerc et Véronique Laforets, et ses deux secrétaires : Olivier Debray et Laurent Surmely.
- Fabrice Clerc et Laurent Surmely sont désignés pour suivre les travaux municipaux et intercommunaux relatifs aux modifications de financement du SIVOM du Néron jusqu'au 30 juin 2024. Le comité souhaite en conséquence avoir connaissance de tout document, développement, et date de réunion en rapport.
- Laurent Surmely représentera le CCDH dans la commission « Enfance et Jeunesse », dont nous souhaitons recevoir la date des prochains travaux.
- Au regard de l'expérience et des tentatives pour impliquer des jeunes dans le CCDH, le Comité estime que la mobilisation permanente d'un collège "jeunes" est illusoire. Nous nous réservons la possibilité d'une mobilisation à la carte, à définir en fonction de nos travaux, et sous réserve de préparation en amont.

2-Relations entre le CCDH et l'Équipe municipale :

- Le CCDH demande à ce que l'ensemble de la communication entre l'équipe municipale et le CCDH se fasse exclusivement via les référents dont le comité s'est doté.
- Le Comité souhaite renouveler les rencontres sans ordre du jour, jugées comme fructueuses, entre quelques membres du CCDH et les membres du bureau municipal. Nous attendons de votre part des propositions de dates pour de futures rencontres de ce type (2 à 3 par an).
- Rappel : des membres du CCDH se rendront disponibles le 24 janvier à 19h00 pour une séance de travail sur les perspectives travaillées par le Conseil Municipal sur le sujet du logement sur notre Commune.

- Pour information, notre prochaine réunion de CCDH se tiendra en Mairie le mercredi 14 février de 18h30 à 20h30.

3- Modification du financement du SIVOM du Néron

Dans plusieurs textes, dont l'un publié sur le site Internet de la commune, l'équipe municipale indique que la fiscalisation par le SIVOM des habitants de Proveysieux induit la fin de la souveraineté budgétaire de la commune, l'ajout de cette nouvelle contribution la privant pour longtemps de « toute marge de manœuvre (investissements, imprévus, entretien de nos équipements…) ». La politique municipale ne dépendant pas de celle du SIVOM, et le SIVOM n'étant pas responsable de la politique communale, cette analyse et cette affirmation nous semblent abusives, tout du moins susceptibles d'induire en erreur les habitants et les contribuables par le brouillage d'une lecture institutionnelle. Aussi nous souhaitons un éclairage politique et non exclusivement gestionnaire quant aux ressorts de cette affirmation.

4-Dossier habitat et logement au village

Les récents développements qui animent le SIVOM du Néron amènent le CCDH à considérer la question du financement des projets spécifiquement communaux comme centrale, et tout particulièrement les projets concernant l'habitat. Dans la perspective du temps de travail prévu sur ce thème le 24 janvier, nous vous remercions de nous faire parvenir les données chiffrées concernant :

- le potentiel fiscal et l'effort fiscal de la commune ;
- les charges ou atténuations de produits relevant des dispositifs de péréquation financière liées au revenu médian des Proveysards, avec un calcul rétrospectif sur ces cinq dernières années ;
- et plus généralement tout élément (pistes à creuser, éléments chiffrés, etc.) pouvant nourrir notre réflexion quant aux questionnements suivants : quelles sont les conséquences de la gentrification du village sur les moyens financiers de la commune (fonctionnement, investissements) ? La hausse significative des revenus moyens des habitants (et donc de notre assiette imposable moyenne) impacte-t-elle notre capacité de financement communale ? Exprimé plus trivialement : l'augmentation des revenus individuels a-t-elle des conséquences sur nos possibilités collectives ? Si oui, lesquelles et de quels ordres ?

Pour le Comité, les référents : Fabrice Clerc, Véronique Laforets

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS DE PROVEYSIEUX
Contribution n° 15
du 17 avril 2024
2 points

Suite à sa séance du 17 avril 2024, le Comité Consultatif des Habitants (CCDH)

— Attire l'attention de M. le Maire et de son conseil municipal sur une annonce immobilière parue sur le site de vente « Leboncoin ». Deux parcelles de terrain agricole totalisant 15 000 mètres carrés sont en vente au prix de 42 000 €. Ce prix de 3 € du mètre carré compromet largement toute utilisation réellement agricole du terrain en question. En effet, une exploitation d'élevage ne saurait être rentable avec un tel prix du foncier. Le CCDH demande en conséquence à l'équipe municipale de prendre les dispositions nécessaires afin de ne pas créer un précédent suscitant une augmentation dramatique du foncier agricole, et d'envisager, avec l'appui de la commission « agriculture-Foret », toute action susceptible d'aller à l'encontre de cette tendance : communication auprès des propriétaires et/ou des agences immobilières, recherche d'expériences d'autres communes, etc.

— Souligne l'enjeu des prochaines élections municipales prévues au printemps 2026. Nous nous rappelons les difficultés rencontrées en décembre 2019 par le seul élu restant de la mandature 2014-2020 pour constituer une nouvelle équipe. Si tout habitant du village peut saluer son engagement et sa ténacité pour que l'existence de la commune perdure, il nous paraît indispensable de tout mettre en œuvre pour que cette situation ne se renouvelle pas en décembre 2025. Au moment où l'équipe municipale accuse la fatigue du mandat, il importe que la période allant de septembre 2024 à septembre 2025 soit collectivement mise à profit pour éviter d'arriver trop tardivement sur l'échéance du printemps 2026. C'est pourquoi nous sollicitons un rendez-vous de travail dans le courant du mois de juin avec le bureau municipal et les élus intéressés pour aborder cette question singulière et, éventuellement, envisager des pistes d'actions dans lesquelles le CCDH pourrait prendre une place active.

Pour le Comité , les référents : Fabrice Clerc, Véronique Laforets

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS DE PROVEYSIEUX
Contribution n° 16
du 24 juin 2024
3 points

Suite à sa séance du 24 juin 2024, le Comité Consultatif des Habitants (CCDH)

— Informe monsieur le maire qu'il présentera son rapport annuel lors d'une séance publique du Conseil Municipal à l'automne 2024, tel que prévu dans la Charte du CCDH.

— Rappelle l'engagement de l'équipe municipale à rendre publiques les contributions du CCDH via le site internet de la commune. À ce jour, les contributions N°14 (décembre 2023) et N°15 (avril 2024) ne sont pas disponibles aux habitants.

— Souligne l'importance de remettre en fonctionnement la commission « Enfance-Jeunesse » dès que possible. Le poids de l'école dans les finances communales, sa place dans la vie du village, la diversité des attentes des parents et la lourdeur de la gestion du périscolaire plaident en ce sens. Un partage des réflexions avec des habitants non parents, dans une instance distincte du conseil d'école, ne peut qu'alléger la charge des élus.

Pour le Comité , les référents : Fabrice Clerc, Véronique Laforets

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS DE PROVEYSIEUX
Contribution n° 17
du 2 juin 2025
3 points

Le Comité Consultatif des Habitants (CCDH) réuni en séance le 2 juin 2025 porte les points suivants à la connaissance du Maire.

1 — Recrutement sur le poste de secrétaire de mairie.

Le CCDH se félicite du récent recrutement sur le poste de secrétaire de mairie. Ce recrutement va venir atténuer pour partie la surcharge de travail de l'équipe municipale.

2 — Rapports annuels

Le CCDH informe monsieur le maire qu'il présentera ses rapports annuels 2024 et 2025 lors d'une séance publique du Conseil Municipal à l'automne 2025, tel que prévu dans sa Charte. Dans cette perspective, nous demandons à ce que la date nous en soit communiquée au plus tôt.

3 — Bilan du mandat du CCDH

Le Comité consultatif des habitants produira le bilan de son fonctionnement et de l'activité conduite depuis 2020 avec l'ensemble des personnes qui ont été membres de cette instance depuis sa mise en place.

Celle-ci ayant relevé de la politique municipale, le CCDH suggère que l'équipe municipale produise son propre bilan du Comité en référence aux objectifs qui lui ont été assignés en début de mandat : être une instance de réflexion transversale et de prospective , une instance d'analyse et de contrôle, et une instance de propositions et d'actions.

Le CCDH demande à ce que ces deux bilans soient conjointement présentés et discutés lors d'une séance publique du Conseil municipal dans le courant du mois de décembre 2025

Pour le Comité , les référents : Fabrice Clerc, Véronique Laforets

COMITE CONSULTATIF des HABITANTS DE PROVEYSIEUX
Contribution n° 18
du 13 octobre 2025

Par sa contribution N°17 du 2 juin, le Comité Consultatif des Habitants (CCDH) a informé monsieur le Maire qu'il entendait produire un rapport global sur les 5 années de son exercice, et a engagé l'équipe municipale à produire son propre bilan de manière à ce que les deux documents puissent être conjointement présentés et discutés.

Une réponse positive nous a été apportée oralement, et la date du 18 novembre a été fixée pour cela.

Cette dix-huitième contribution vient préciser le cadre dans lequel nous souhaiterions que ces présentations et discussions puissent se tenir.

Pour rappel, le CCDH a constitué un organe original du mandat municipal 2020-2026. Il a été un élément structurant de la démarche participative portée par l'équipe municipale, qui l'a institué comme « une sorte de Conseil D'État à l'échelle du village ». Durant les cinq années de son fonctionnement, il a mobilisé plus de 20 habitants qui ont assuré une production conséquente et diversifiée.

En tant qu'il a représenté une expérience démocratique locale inscrite dans un projet de mandat, il nous semble important que les bilans et leçons qui en seront tirés puissent être officiellement archivés et exploités.

C'est pourquoi le CCDH sollicite le Maire pour

- que ces présentations et débats se tiennent sur le temps officiel du Conseil municipal, comme le Code général des collectivités territoriales l'autorise, et non sur le temps des questions du public.

- qu'a minima, un temps d'une heure soit dédié à ce point. À défaut de pouvoir accorder cette durée, le Comité demande à ce que soit fixée une date spécifique en décembre ou janvier.

- que le public soit mobilisé dans le prolongement de la dynamique de ces derniers mois. Les membres du CCDH se tiennent prêts à contribuer à la diffusion d'une communication spécifique auprès de la population.

Pour le Comité , les référents : Fabrice Clerc, Véronique Laforets

Louer à Proveysieux

Une réunion publique co-portée par le bureau municipal et le CCDH, 21/09/2023

Prise de parole de Véronique Laforets, co-référente du comité consultatif des habitants

Le CCDH a vocation à faire toute sorte de propositions et d'analyses à l'équipe municipale. Il aborde tout sujet, en particulier celui de l'avenir de Proveysieux.

Au cours de l'hiver 2021-2022, nous avons travaillé autour de l'évolution sociale du village en lien avec la pression immobilière. Nous avons confronté nos impressions et recherché des données sur le site de l'Insée pour les objectiver. Les résultats sont tangibles : la population de Proveysieux change, et elle change vite. Cela se traduit par une évolution rapide du niveau de vie par habitant, une augmentation des niveaux de diplômes, mais aussi de l'indice de position sociale (IPS) de l'école : 128,70 en 2016, 131,7 en 2018, 133,90 en 2021… ce qui nous place presque au niveau de la moyenne des écoles du 16e arrondissement de Paris (134,40).

Ce qui nous a inquiété, ce sont les conséquences sur la vie du village. Nous n'avons pas envie de ressembler à certains coins nantis de la périphérie de Grenoble, mais souhaitons conserver la diversité des habitants, de leurs points de vue, de leurs compétences. Cette diversité contribue, autant que le cadre naturel, à notre qualité de vie.

Par ailleurs, cette question de diversité sociale recoupe d'autres préoccupations portées par l'équipe municipale. Celle des déplacements, car les artisans ou les salariés familiaux ne peuvent plus se loger ici et doivent venir de loin, celle du périscolaire du fait qu'il n'y a plus ou presque plus d'assistantes maternelles, et enfin celle du budget communal, puisqu'il est chaque année impacté par plusieurs contributions de solidarité dont le total avoisine 50 000 €, ce qui représente 10 % du budget et 100 € par personne. Sans doute pourrions-nous faire autre chose avec une telle somme.

Pour toutes ces raisons, la préservation ou le développement de l'offre locative nous a paru être une piste à explorer.

Cycle la Commune en 7 questions

Proveysieux 2026
La commune en 7 questions

Proveysieux est une petite commune qui fonctionne avec l'engagement de ses habitants.
En 2020, il fut difficile de monter une équipe municipale. Et demain ?
Les prochaines élections municipales se dérouleront au printemps 2026. Afin de préparer cette échéance, l'équipe municipale et le Conseil Consultatif des Habitants (CCDH) proposent aux habitants un cycle de rencontres et d'échanges de novembre 2024 à l'été 2025. Les objectifs sont les suivants :
1) Questionner l'avenir d'une commune de 527 habitants qui fait partie d'une métropole de plus de 400 000 habitants.
2) Mobiliser et donner envie à des habitants de s'engager dans l'action municipale. Il ne s'agit pas de « faire campagne », mais de susciter des engagements en connaissance de cause.
3) Comprendre la nature du travail à accomplir et estimer la soutenabilité de cet engagement, en particulier la conjugaison d'un mandat d'élu avec la vie personnelle et professionnelle.
4) Se doter de quelques clés de compréhension techniques et théoriques de manière à éclairer cet engagement.

Ce cycle de rencontres est ouvert à tous ceux qui souhaitent mieux comprendre la vie publique et acquérir des connaissances dans ce domaine, qu'ils envisagent ou non de s'impliquer un jour dans une équipe municipale.
Ces rencontres ne nécessitent pas de connaissances ou d'expérience préalables, il suffit de se sentir intéressé par la vie commune au village.

Sont archivés pages suivantes les prospectus d'invitation aux 7 temps forts de ce cycle de rencontres.

PROVEYSIEUX 2026

LA COMMUNE EN 7 QUESTIONS

Première soirée :

Proveysieux, qu'est-ce que c'est ?

Mercredi 6 novembre 2024
Salle de Pomarey
de 18 h 30 à 21 h

Rencontre suivie d'un repas partagé

PROVEYSIEUX 2026

LA COMMUNE EN 7 QUESTIONS

7 soirées, un cycle de rencontres ouvert à tous, pour mieux comprendre la vie publique locale et acquérir des connaissances dans ce domaine.

Vous êtes tous conviés !

Première soirée :

Proveysieux, qu'est-ce que c'est ?

Présentation et échanges avec Hervé Gumuchian
Mercredi 6 novembre 2024, salle de Pomarey de 18h30 à 21 h.

Puis le 4 Décembre 2024.
La commune, ses compétences, ses missions : Quel est au juste le travail d'un Conseil municipal ?
Présentation et échanges avec Daniel Vitte, président de l'Association des Maires de l'Isère, et d'Élisabeth Gagnaire, juriste de l'association.

le 5 février 2025.
Les coopérations intercommunales : quel équilibre entre opportunités et contraintes ?
Présentation et débat avec Éric Rossetti, Vice-président de Grenoble Alpes Métropole, et Cyril Dufresne, Mission des relations aux communes et des mutualisations à Grenoble Alpes Métropole.

Mars 2025
Élus, Agents municipaux, Associations, Habitants, quelles coopérations ?

Avril 2025
Quelles sont les ressources économiques et matérielles de la commune ?

14 mai 2025
Comment les élus vivent-ils leur mandat ?

Juin 2025
Au-delà des projets ponctuels, quelle ambition pour Proveysieux ?

En savoir plus sur

www.proveysieux.fr

PROVEYSIEUX 2026

LA COMMUNE EN 7 QUESTIONS

7 soirées pour mieux comprendre la vie publique locale. **Vous êtes tous conviés !**

Deuxième soirée :

Quel est au juste le travail d'un Conseil Municipal ?

Avec la participation de l'Association des Maires de l'Isère

Mercredi 4 décembre 2024
Salle de Pomarey de 18 h 30 à 21 h

Rencontre suivie d'un repas partagé

PROVEYSIEUX 2026

LA COMMUNE EN 7 QUESTIONS

7 soirées pour mieux comprendre la vie publique locale. **Vous êtes tous conviés !**

Troisième soirée :

Avec le Parc et la Métro, quelle place pour Proveysieux ?

Avec la participation de représentants de la Métro et du Parc

Mercredi 5 février 2025
Salle de Pomarey de 18 h 30 à 21 h

Rencontre suivie d'un repas partagé

PROVEYSIEUX 2026

LA COMMUNE EN 7 QUESTIONS

7 soirées pour mieux comprendre
la vie publique locale. **Vous êtes tous conviés !**

Quatrième soirée :

Quels liens entre les élus, agents municipaux, associations, habitants ?

Avec l'intervention de Michel Basset,
maire de Sainte-Marie-d'Alloix

Mercredi 26 mars 2025
Salle de Pomarey de 18 h 30 à 21 h

Rencontre suivie d'un repas partagé

PROVEYSIEUX 2026

LA COMMUNE EN 7 QUESTIONS

7 soirées pour mieux comprendre
la vie publique locale. **Vous êtes tous conviés !**

Cinquième soirée :

De quoi vit la commune ? Ressources et marges d'action

Avec l'intervention de Michel Brosse,
Élu et membre de la commision finances

Mercredi 16 avril 2025
Salle de Pomarey de 18 h 30 à 21 h

Rencontre suivie d'un repas partagé

Dans 10 mois auront lieu les prochaines élections municipales.

Il n'y a pas aujourd'hui d'équipe constituée à Proveysieux pour prendre la relève.

Prenons le temps de parler de l'engagement des élus, de la beauté et des difficultés de cette mission de service public.

C'est le moment, c'est peut-être la dernière chance.

COMMENT LES ÉLUS VIVENT-ILS LEUR MANDAT ?

Quels sont les ressorts de l'engagement et de l'enthousiasme ?
De la persévérance ou du décrochage ?

Retour sur des entretiens conduits auprès de 26 élus de Proveysieux, d'autres petites communes, d'hier et d'aujourd'hui...

Avec Véronique LAFORETS, Sociologue.

MERCREDI 21 MAI 2025

Salle de POMAREY de 18H30 à 21H00 puis repas partagé.

Chaque personne habitant Proveysieux est conviée.

Cette 6ème et avant-dernière soirée se place dans le cadre du cycle

PROVEYSIEUX 2026 – LA COMMUNE EN 7 QUESTIONS

Ces rencontres sont le fruit d'un **travail partagé** entre **l'équipe municipale** et le Comité Consultatif Des Habitants de Proveysieux.

La participation à ce cycle de sensibilisation et de transmission est très en deçà de nos espérances et de l'énergie qui nous anime : *faire cause Commune*…

Nous vous partageons notre inquiétude : y aura-t-il de la neige à Noël et une équipe en 2026 ?

Venez nombreux, le village a besoin de tous, même si certains seulement seront élus.

Nous comptons sur votre participation !

SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2025

Rencontrons-nous autour de

4 PROJETS POUR PROVEYSIEUX

Une après-midi de clôture du cycle « La commune en 7 questions » pour :

Prolonger la réflexion,

Réfléchir, imaginer,

Explorer les futurs possibles pour notre commune sous différentes perspectives.

13h30 à 17h

SALLE DES FETES POMAREY

Accueil et activités pour les enfants à partir de 3 ans : dans les locaux de l'école, de 13h30 à 17h30.
Inscriptions sur le lien suivant : https://framaforms.org/inscription-garde-enfants-27-septembre-2025-1679761825

13h30

Accueil - Café

14h

Introduction : retour sur les 6 rencontres les 6 années

14H30

Grand jeu pour faire société « 4 PROJETS POUR PROVEYSIEUX »

proposée par le comité consultatif des habitants et l'équipe municipale

4 projets pour Proveysieux : matériel de jeu

Règles du jeu

Chaque **équipe de campagne** reçoit un **projet** parmi 4 : Bleu, Vert, Jaune ou Rouge.

Chaque projet est décrit dans un **livret de jeu**. Le livret contient la description du projet politique et les 13 points de son programme : 11 existants, 2 à définir.

Chaque équipe dispose d'une heure de préparation.

Pendant cette heure, les équipes devront :
- Élaborer les 2 derniers points de programme ;
- Définir un titre (ou slogan du projet) ;
- Établir une stratégie de présentation en conférence de presse.

Conférence de presse :
Chaque équipe dispose de 8 minutes de présentation, puis d'une fenêtre de 5 minutes de questions (posées par les membres des 3 autres équipes jouant le rôle de journalistes politiques).

L'équipe devra être fidèle au projet qu'il lui revient de défendre.
La restitution devra respecter l'orientation politique du projet imposé et chacun des 13 points de son programme, dont les 2 qu'elle aura défini.

A l'issue de la conférence de presse, l'équipe victorieuse sera désignée à l'applaudimètre : popularité globale, forme et fond confondus.

État d'esprit

Il n'est pas demandé aux joueurs de s'identifier personnellement au projet et à ses points de programme.

Il est attendu que chacun joue le jeu et fasse cause commune pour défendre avec panache le projet du groupe.

Chaque point du programme doit être considéré comme réaliste, par principe. Les débats ne doivent pas porter sur la faisabilité de chaque point mais sur l'élaboration d'une cohérence de l'ensemble.

Au cours de la conférence, le but n'est pas de lire, mais de dire.
Le respect des règles, de l'état d'esprit et du rôle du maître du temps est essentiel.

Suggestion d'organisation du travail en équipe

- Lecture initiale : prendre connaissance du livret de jeu attribué, compréhension de ses contenus ;
- Tour de table pour : que manque-t-il comme points pour affiner la cohérence ?
- Choix des 2 points de programme supplémentaires : mise en débat et prise de décision ;
- Choix du titre : tour de suggestions, mise en débat et prise de décision ;
- Répartition du travail en conférence de presse : qui fait quoi, qui dit quoi.

Vert

Notre projet

Reprendre ensemble le pouvoir sur nos vies, et faire République de Proveysieux.

La création de travail dans le pays est un des piliers de notre programme. Nous faisons le choix de la relocalisation de l'activité économique. La priorité sera donnée aux artisans locaux. Nous nous doterons des moyens pour que tous ces travailleurs puissent se loger dignement au village.

La perspective d'une autonomie alimentaire des habitants du village sera recherchée.

Le travail des élus, essentiel, se verra soulagé pour leur permettre d'œuvrer pour le village dans la sérénité. Notre programme sera mis en œuvre et enrichi par le travail en commissions participatives et l'implication citoyenne.

Les 13 points clés de notre programme

- L'installation de paysans et de forestiers sera fortement soutenue.

- Création d'une coopérative de travailleurs qui fera recours à l'investissement par l'épargne citoyenne.

- Préemption des locaux et terrains nécessaires à l'installation d'ateliers : artisanat, conserverie, cuisine collective, boulangerie… et de logements des travailleurs.

- L'entretien du bâti et des infrastructures, des espaces verts et pourtours de voirie, sera confié aux artisans du village.

- L'ensemble du périscolaire (cantine, activités et garderie) sera attribué à une gestion associative.

- Mise en place d'une taxe parking pour les non-résidents. Installation d'horodateurs aux portes du village et au col de la Charmette.

- Un poste d'agent communal en soutien spécifique des travaux des élus sera créé pour soulager la charge du mandat.

- Mise à jour des listes électorales, réservées aux habitants permanents.

- Création d'un droit d'accès et de tirage aux bois communaux.

- Les activités de chasse réservées aux seuls résidents principaux de la Commune. La Commune soutiendra l'organisation d'un banquet annuel des chasseurs réunissant tous les villageois.

- Désescalade numérique : pour diminuer la charge mentale et favoriser un retour à l'essentiel, les antennes mobiles et la fibre seront coupées.

- . . . . . .

- . . . . . .

Rouge

Notre projet

Proveysieux n'a pas les moyens d'être une commune indépendante. Nous avons à assumer cette réalité contemporaine plutôt que de la subir : Ayons le courage d'être responsables pour voir plus grand.

La fusion de 2 municipalités (voire plus) créera un nouvel écosystème communal sur les balcons Sud de Chartreuse.

Préservons ainsi nos énergies pour nous concentrer sur l'essentiel, les choses qui nous importent.

Nous assurerons ainsi l'épanouissement de chacun : se doter des moyens pour bien vivre et se réaliser.

Les 13 points clés de notre programme

- **Fusion des communes de Proveysieux et de Quaix-en-Chartreuse. À défaut, nous nous tournerons vers la perspective d'une fusion avec Saint-Égrève.**

- **Regroupement pédagogique avec Quaix pour mutualiser les moyens et prioriser la qualité de l'accompagnement de chacun de nos enfants.**

- **L'antenne scolaire de Proveysieux sera à la salle de Pomarey. Ramassage scolaire en bus électriques pour les familles de Proveysieux et de Quaix.**

- **Réaffectation des locaux actuels de l'école pour accroître les revenus de notre Commune.**

- **Construction de bâtiments dédiés au travail à distance, en partenariat avec les entreprises de l'innovation.**

- **Investissement des nouvelles recettes fiscales dans la construction d'une centrale photovoltaïque sur les coteaux de Planfay permettant la neutralité électrique.**

- **Soutien des associations locales, pour le renforcement des activités de loisirs et de développement personnel.**

- **Création d'une bricothèque communale richement dotée pour accompagner la créativité et le faire soi-même des petits et des grands.**

- **Les entreprises implantées seront mises à contribution pour la création et le fonctionnement d'un espace culturel et d'une résidence d'artistes.**

- **L'accès à la nature sera facilité : balisage des sentiers et valorisation du potentiel d'itinéraires de trails.**

- **Notre offre de pleine nature s'appuiera sur le développement de la capacité d'accueil touristique diffuse : chambres d'hôtes, location saisonnières.**

- . . . . . .

- . . . . . .

Bleu

Notre projet

En ces temps de grande instabilité globale donc locale, il est urgent de réinvestir le collectif.

Socialiser nos conditions d'existence passe par la mutualisation de nos dépenses et activités individuelles, humaines et économiques.

Logements, partage inter-générationnel, protection sociale, mutualisation radicale de nos déplacements, inclusivité, transition énergétique et anticipation des changements climatiques : tel est le vocabulaire de notre ambition.

L'échelle d'un village est idéale pour tenter de réinventer et réhumaniser nos vies.

Les 13 points clés de notre programme

- **Réalisation de plusieurs logements communaux. Les constructions feront recours aux artisans locaux et à des chantiers participatifs.**

- **Création d'au moins une résidence intergénérationnelle.**

- **L'assainissement collectif sera obligatoire.**

- **Une mutuelle communale sera fondée pour relocaliser la prise en charge collective de notre couverture santé : proximité, garanties fortes.**

- **Création d'une régie communale de transports et de postes de travail pour la conduite et l'entretien des véhicules. Nous visons la suppression de 75 % des véhicules individuels pour réduire les coûts individuels et environnementaux et améliorer la sécurité routière.**

- **Justice sociale : le salaire des agents municipaux sera unique et basé sur le salaire moyen des actifs proveysards.**

- **L'augmentation de 20 % de la population, soit un passage à 600 habitants en fin de mandat, facilitera les équilibres budgétaires et les investissements.**

- **Étude de faisabilité de chaufferies collectives, alimentées par l'exploitation des bois communaux. Au moins 1 installation d'ici 2032.**

- **Création de brigades de soutien villageois aux travaux agricoles.**

- **Création d'une unité de lutte villageoise contre les catastrophes naturelles : incendies, tempêtes, mouvements de terrain.**

- **Scolarisation d'enfants de quartiers populaires de la vallée pour favoriser la mixité sociale et sécuriser des effectifs scolaires.**

- . . . . . .

- . . . . . .

Jaune

Notre projet

Notre massif de Chartreuse recèle des ressources formidables dont nous nous privons depuis trop longtemps !

Nous sortirons de l'exclusivité métropolitaine pour enrichir nos collaborations de la diversité de la vie de moyenne montagne.

Nous voulons sortir Proveysieux de son enclave et permettre son développement économique. Le col sera réinstauré voie de passage et de circulation et fera l'objet de la création d'un pôle touristique durable.

La position de porte d'entrée douce dans le PNR de Chartreuse sera affirmée. Nous avons à défendre notre identité, nos spécificités. Nous avons à le signifier. Cela commencera par nous renommer.

Les 13 points clés de notre programme

- **Proveysieux sera rebaptisée Proveysieux-en-Chartreuse.**
- **Étude d'un rapprochement avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.**
- **Nos forces seront prioritairement investies dans l'outil collectif de développement qu'est le Parc Naturel Régional de Chartreuse.**
- **La route du col depuis Saint-Laurent-du-Pont sera rouverte.**
- **Col de la Charmette : création d'une antenne de la maison du Parc et d'accueil des randonneurs, et d'une boutique de producteurs locaux.**
- **Ouverture d'un sentier de la Charmette, depuis St Egrève. Valorisation des écosystèmes, du patrimoine culturel et des zones aquatiques.**
- **Création d'une offre d'hébergements insolites légers et durables à Girieu : une opération valorisant le bois de chartreuse.**
- **Notre capacité d'exploitation du bois de Chartreuse sera démultipliée par la création de voies d'accès. La réouverture d'espaces permettra la réinstallation d'activités paysannes et pastorales.**
- **Le patrimoine local sera valorisé. Priorité sera donnée au recensement exhaustif, à la sauvegarde et à l'entretien des sources et ruisseaux du village.**
- **Reprise des règlements d'urbanisme pour des constructions en phase avec l'identité architecturale et paysagère de la Chartreuse.**
- **Création d'un réseau intercommunal des écoles de Chartreuse favorisant l'interconnaissance entre les villages et l'approche du milieu montagnard dans sa diversité.**
- . . . . . .
- . . . . . .